



**HAL**  
open science

## Les bastides dans la structuration morphologique du territoire péri-urbain à Marseille

Claude Prelorenzo, Jean-Lucien Bonillo, Jean-Marc Chancel, Responsable Scientifique, Alain Hayot, Catherine Peyre

### ► To cite this version:

Claude Prelorenzo, Jean-Lucien Bonillo, Jean-Marc Chancel, Responsable Scientifique, Alain Hayot, et al.. Les bastides dans la structuration morphologique du territoire péri-urbain à Marseille. [Rapport de recherche] 142/81, Secrétariat de la recherche architecturale (SRA); Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille-Luminy / INAMA. 1981. hal-01885827

**HAL Id: hal-01885827**

**<https://hal.science/hal-01885827>**

Submitted on 10 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

142 / 81

LES BASTIDES DANS LA STRUCTURATION MORPHOLOGIQUE

DU TERRITOIRE PÉRI-URBAIN À MARSEILLE

Jean-Lucien BONILLO  
Jean-Marc CHANCEL, Responsable scientifique  
Alain HAYOT  
Catherine PEYRE  
Claude PRELORENZO

INAMA / S.R.A. 1981  
n° 22

- 0 - AVERTISSEMENT
- 1 - INTRODUCTION
  - 11 - Les Bastides : unités foncières d'intervention
  - 12 - La structuration du territoire péri-urbain
- 2 - LES BASTIDES : UN PHÉNOMÈNE À CONSTRUIRE
  - 21 - Questions de définition
  - 22 - La double résidentialité : une pratique fondatrice
- 3 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DES BASTIDES COMME FORMES PHYSIQUES
  - 31 - Supports et territoire de l'analyse
  - 32 - Hypothèses typologiques
  - 33 - Spécificités du système résidentiel
  - 34 - De l'urbain au rural
- 4 - REPÉRAGE ET INVENTAIRE : SYSTÉMATISATION D'UNE MÉTHODOLOGIE
  - 41 - Repérage des "Bastides" dans le territoire péri-urbain contemporain
  - 42 - Critériologie cartographique et fiche descriptive
- 5 - ANNEXES
  - 51 - Cartographie historique de la zone Aygalades-Saint-Joseph
  - 52 - Quelques objets inventoriés
  - 53 - Témoignages
  - 54 - Bibliographie

## 0 - AVERTISSEMENT

Le présent dossier correspond à l'ouverture d'une recherche, plus qu'à la présentation de résultats. En fait, cette première "compilation" qui juxtapose témoignages, bibliographie, éléments d'inventaire, amorces d'analyse, veut nourrir une intuition : le rôle essentiel du système bastidaire dans les formes du développement péri-urbain à Marseille.

Ainsi, à travers cette hypothèse, l'objet visé bien plus que la Bastide en tant que telle (encore que nous ne souhaitions point la négliger) c'est la "banlieue", objet qui aujourd'hui nous interroge et face auquel l'analyse spatiale resterait démunie.

Mais c'est ici que nous voudrions revendiquer la nécessité d'une approche locale : pour nous, la banlieue marseillaise n'est pas l'espace abstrait d'une typification généralisée mais bien au contraire produit d'une sédimentation, écriture d'une histoire physique faite de superpositions, de perdurances où se lisent les conflits de la tradition et de la modernité.

Nous doutons que cette figure soit particulière à Marseille, mais les Bastides y dessinent une singularité dans la structuration de ce que d'aucuns nomment le "phoenix des terroirs" et dont quelques fragments invitent encore à la promenade.

## 1 - INTRODUCTION

BRESSON, en 1773, dans "l'explication du terroir" annexée à son plan du "terroir, ville, port et rade de Marseille et ses environs" note : "Ce petit morceau de terrain qu'on peut appeler le phoenix des terroirs est orné de 37 paroisses, 6 couvents d'hommes et 2 de filles plus hermitages et 12 chapelles sans compter un grand nombre que les particuliers ont dans leurs Bastides où l'on dit la messe les dimanches et fêtes, et plus de 6.500 Bastides sans y compter la ville qui est une des plus peuplées de France, tous les chemins du terroir sont bordés de murs ce qui la fait paraître en l'abordant la plus grande ville du monde

Cette illusion de la plus grande ville du monde que BRESSON n'est pas seul à souligner (1), marque bien la singularité de l'occupation du terroir marseillais : les Bastides encloses dans leurs murs y tissent un réseau si serré qu'on aimerait pouvoir n'y lire qu'une ville immense.

De cette illusion la période moderne fait une réalité. Mais nous pensons que, d'une certaine manière, l'écart n'est pas si grand de l'image du XVIIIème siècle à la figure concrète contemporaine, et ce du fait d'une prégnance des systèmes bastidaires dans la structuration du territoire péri-urbain, prégnance jouant selon deux modalités complémentaires :

- au niveau élémentaire, le rôle du domaine bastidaire comme unité foncière d'intervention
- au niveau global, un phénomène de fragmentation qui oppose une résistance à l'unification et à "l'uniformisation" du territoire péri-urbain telles que la période moderne s'efforce de les réaliser.

A travers l'analyse, selon ces deux niveaux du mode de développement, de la "banlieue" marseillaise et parallèlement à la constitution des connaissances qu'elle génère, ce que nous voulons questionner ce sont les formes du rapport du développement urbain au territoire qui le supporte.

Repérer notamment les capacités ordonnatrices des structures physiques existantes et la pérennité de ce rôle pour mieux cerner au plan local le moment du procès qui conduit de la ville à l'agglomération ; à supposer d'ailleurs pour Marseille qu'il fût totalement consommé.

Tenter cette analyse, c'est aussi en dernière instance, poser les bases d'un projet urbain qui sache actualiser la mémoire du lieu.

(1) cf. Annexe - Témoignages.

**TERROIR VI- LLE PORT  
ET RADE DE MARSEILLE  
ET SES ENVIRONS**



*Le Terroir de Marseille, pris dans sa plus grande étendue, est borné au Nord par les Chemins de Charry, de Charval et de Joubert, au Nord-Est par les Montagnes, au Sud-Est par les Montagnes de Charry, de Charval et de Joubert, au Sud par les Montagnes de Charry, de Charval et de Joubert, au Sud-Ouest par les Montagnes de Charry, de Charval et de Joubert, au Nord-Ouest par les Montagnes de Charry, de Charval et de Joubert.*

*La Rade*  
*avec les îles, les Bastions de Cimiez et de Martre à Bombas qui la défendent.*  
*Reçoit sur l'Arrière le port de la Cour, d'après Charvalier, et*  
*Dedie à Messieurs les Maire, Echevins, et Assessem.*  
*par leur Interposition, par Monsieur Bresson fils, en 1773.*

**Explication du Cerveir**

*Le Terroir de Marseille, pris dans sa plus grande étendue, est borné au Nord par les Chemins de Charry, de Charval et de Joubert, au Nord-Est par les Montagnes, au Sud-Est par les Montagnes de Charry, de Charval et de Joubert, au Sud par les Montagnes de Charry, de Charval et de Joubert, au Sud-Ouest par les Montagnes de Charry, de Charval et de Joubert, au Nord-Ouest par les Montagnes de Charry, de Charval et de Joubert.*

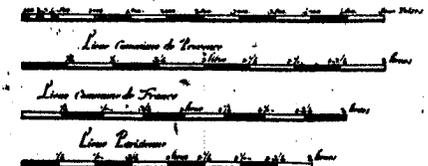
*Les Chemins de Charry, sont marqués de deux Lignes parallèles, la Cour de Charry par une seule Ligne, et la Cour de Joubert par des Points, les Bastions des Freres de Roi, sont marqués d'une Fleur de Lys, et les Bastions par un N. les Bastions sont marqués par une Ligne point, et les Bastions par des Points.*

*Ce port maritime de Marseille, qui se peut appeler le Port de Marseille, est borné de l'Est par les Bastions de Cimiez, de Martre, de Joubert, et de Charval, et de l'Ouest par les Bastions de Charry, de Charval, et de Joubert, et de l'Est par les Bastions de Cimiez, de Martre, de Joubert, et de Charval, et de l'Ouest par les Bastions de Charry, de Charval, et de Joubert.*

*Les Montagnes de Marseille, sont bornées de l'Est par le port maritime de Marseille, de l'Ouest par le port maritime de Marseille, de l'Est par le port maritime de Marseille, de l'Ouest par le port maritime de Marseille.*

*Le port maritime de Marseille, est borné de l'Est par les Bastions de Cimiez, de Martre, de Joubert, et de Charval, et de l'Ouest par les Bastions de Charry, de Charval, et de Joubert, et de l'Est par les Bastions de Cimiez, de Martre, de Joubert, et de Charval, et de l'Ouest par les Bastions de Charry, de Charval, et de Joubert.*

**Echelle**



Plan Bresson 1773

## 1.1. LES BASTIDES : UNITES FONCIERES D'INTERVENTION

Le Domaine bastidaire comme unité foncière d'intervention propose à l'aménagement de la période moderne du développement urbain une confrontation radicale selon trois termes :

- un territoire organisé qui investit l'intervention contemporaine (moderne) en termes paysagers ou scéniques, à la manière d'un "ready made", et qui dès lors, en tant que "lieu" composé et non espace abstrait, s'oppose a priori au libre déploiement de l'intervention.
- un type consacré qui impose au projet contemporain la dimension spécifiquement locale du lieu d'inscription.
- un objet investi de pratiques de l'architecture savante (de l'italianisme du XVIIème siècle à l'éclectisme du XIXème) suscitant un positionnement dans le jeu de référence à l'histoire de l'architecture.

Cette triple confrontation, dont les interactions restent par ailleurs à définir, construisent le cadre à l'intérieur duquel nous nous proposons d'interroger les formes modernes d'intervention "locales".

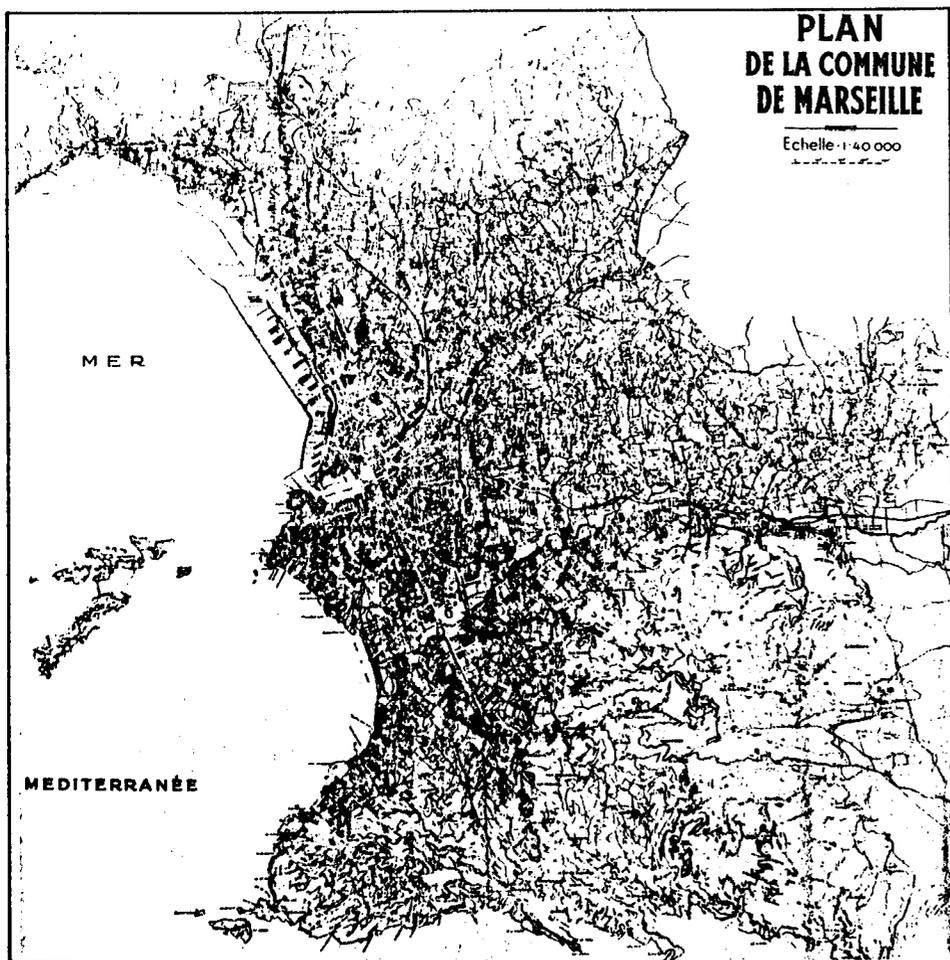


1 - 1817

2 - 1870

3 - 1970

## 1.2. LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE PERI-URBAIN



Plan de la commune de Marseille  
1/40000è. Sans date (environ 1945-50)  
(Ar.d.v.M.)

Du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle, leur "âge classique", les Bastides construisent une morphologie territoriale spécifique.

Le XIX<sup>ème</sup> siècle voit s'amorcer le mouvement qui va s'accélération, au XX<sup>ème</sup> siècle, jusqu'à la complète inversion de cette dynamique structurante : non plus mouvement positif, mais trace, résidu physique d'une logique désormais obsolète, confrontée aux formes modernes d'investissement du territoire.

Celles-ci sont qualifiées par un double mouvement. Celui du développement d'infrastructures territoriales mises en oeuvre à l'échelle régionale et nationale : canaux, voies ferrées, routes, puis dans un deuxième temps, réseau autoroutier, réseau électrique. Première et deuxième périodes de ces implantations infrastructurelles recomposent le territoire selon des logiques qui ignorent toute référence au niveau local.

D'autre part, le développement extensif de la ville elle-même, qui de plus en plus échappe à "l'attraction" de la ville historique pour investir le "terroir" dans son ensemble.

Dans ce double mouvement le territoire péri-urbain fait l'objet d'un travail de recomposition complexe : si dans leur forme les infrastructures diverses apparaissent radicalement délocalisée, en retour elles conditionnent les modes d'occupation locaux du territoire. Ainsi, pour ne citer que lui, le développement du réseau hydrographique (mise en place du canal de Provence dans les années 1860-70) à Marseille renouvelle radicalement les modalités d'occupation du terroir tant d'un point de vue résidentiel qui se délie du réseau hydrographique "naturel" (Jarret, ruisseau des Aygalades, Huveaune) que du point de vue productif, avec la substitution des cultures maraichères à une agriculture traditionnelle essentiellement tournée vers le blé et la vigne.

De la même manière, la mise en place du tramway et d'un système ferroviaire à l'échelle régionale modifient dans un sens positif les conditions d'accessibilité du territoire péri-urbain.

L'ensemble de ces transformations confirme ainsi, dans un premier temps, les potentialités résidentielles du terroir marseillais tout en le mettant en concurrence avec d'autres déploiements, tel celui de l'industrie.

Ainsi, a priori, loin d'être mis "hors jeu" par la modernité des nouveaux dispositifs d'aménagement de l'espace, le système bastidaire tout en étant désormais pris dans un faisceau de mouvements contradictoires, continue d'assumer un rôle important dans l'armature territoriale. Rôle de pérennité d'une part, dans la stabilité des implantations acquises, et de modèle typologique d'autre part dans le déploiement de l'habitat résidentiel sur un terroir à l'habitabilité désormais relativement homogénéisée par les infrastructures hydrauliques et de communication.

Il importe donc de connaître comment dans leur "âge classique" les Bastides structurent le territoire péri-urbain au niveau macroscopique, tant pour s'assurer de leur pérennité dans l'organisation physique de la banlieue que pour mesurer leur valeur de modèle, toujours à cette échelle, dans les nouvelles implantations résidentielles.

Proximité, distance ; continuité, discontinuité des réseaux ; rapport au site et à l'orographie ; rapports au réseau hydrographique sont autant de paramètres que nous nous proposons d'interroger pour la compréhension des logiques territoriales des systèmes bastidaires et de leur évolution.

## 2 - LES BASTIDES : UN PHÉNOMÈNE À CONSTRUIRE

Dans le cadre de la problématique générale que nous venons d'esquisser, une première tâche évidente s'impose : construire le phénomène des Bastides, à la fois dans sa logique élémentaire et comme système territorial global.

Travail de "restitution" qui doit mettre au jour les formes physiques du phénomène bastidaire pour les réinscrire dans le processus de constitution du territoire péri-urbain à Marseille.

Nous nous proposons ici de poser les bases de cette première phase d'analyse dont la conclusion serait tout à la fois une représentation cartographique historique du phénomène bastidaire à l'échelle globale du territoire péri-urbain à Marseille, et la construction typologique des systèmes bastidaires.

### 2.1. QUESTIONS DE DEFINITION

Dans l'annexe 1 des "Habitants et résidents du Pays de Luberon" Michel MARIE et Jean VIARD notent l'urgence d'établir une histoire de la "Bastide" et proposent en première analyse, une classification en trois types sur la base des rapports entre les éléments résidence/loisirs et rapport/travail :

- le pavillon de plaisance
- la Bastide péri-urbaine
- la Bastide rurale de rapport.

Attitude originale si l'on s'en réfère aux études produites jusqu'alors. La plupart (1) ignorent en effet tout problème de définition de leur objet assurant ainsi la pérennité d'une appellation jamais explicitée.

Inversement, les rares études s'interrogeant sur le contenu de cette notion, limitent celle-ci à une catégorie prétendument archétypale.

Ainsi Nerthe FUSTIER DAUTIER avance : "La Bastide, ensemble constitué par le Domaine et ses bâtiments est d'abord un ensemble rural et même agricole dans lequel s'insère un complexe habitation / jardin de plaisance" (2).

La notion de Bastide ramenée à cette catégorie proche de la définition de la villa vicentine, retrouve certes dans cette démarche des lettres de noblesse, mais consacre un procès d'exclusion élitiste et réducteur qui, en dernière instance, conduit à ne retenir que la crête d'un phénomène beaucoup plus vaste.

(1) indépendamment d'un contenu souvent limité à l'énoncé de la succession chronologique des différents propriétaires, agrémenté de quelques notations stylistiques sur le décor et le mobilier.

(2) in : "Les Bastides de Provence et leurs jardins" SEIG

Tout laisse à penser, en effet, que le terme de Bastide tel que la tradition le consacre, a valeur polysémique. En s'en tenant au terroir marseillais, l'extrême disparité des recensements, les témoignages contradictoires (1), attestent la multiplicité des organisations physiques groupées sous ce terme. Maisons de campagne, villas, pavillons, maisons de plaisance, campagnes sont autant de formes potentiellement inscrites dans le générique de "Bastide" dont on use (et abuse ?) dans toute description du terroir marseillais.

## 2.2. LA DOUBLE RESIDENTIALITE

Il est certain, cependant, que dans son unicité le terme "Bastide" suggère une cohérence. De la définition élitaire de N. FUSTIER DAUTIER à la pré-classification de M. MARIE et J. VIARD, en passant par les monographies érudites de la revue "MARSEILLE", est affirmée la constance d'une pratique : celle de la double résidentialité.

"Les Bastides sont la passion dominante des Marseillais, c'est pour cela qu'il n'y a pas de spectacle le samedi : ce jour-là, dès que la bourse est finie, chacun s'enfuit à sa bastide, et ceux qui n'en ont pas vont chez un ami" (STENDHAL. "Mémoires d'un touriste". 1847.

Laconique, STENDHAL souligne avec vigueur le caractère essentiellement urbain et résidentiel du phénomène bastidaire (2).

Cette prééminence de la double résidentialité peut fonder l'hypothèse de l'unicité d'une pratique comme déterminante de l'unité sémantique des espaces qui l'autorisent.

Définie dans une opposition de la ville à la campagne, la notion de Bastide coïnciderait alors avec tout espace résidentiel extra urbain.

Au risque d'une approche très englobante, il nous paraît opportun, au regard de l'objectif de construction du phénomène bastidaire, de retenir dans un premier temps cette hypothèse.

Elle permet en effet :

- de dépasser la réduction opérée par une définition ne retenant que les déploiements conjoints d'une exploitation agricole et d'un système résidentiel.
- de prendre en compte une certaine tradition sémantique qui donne à lire la Bastide essentiellement comme "redoublement" rural d'une résidence urbaine.

Partant de cette définition, la reconnaissance des formes physiques de la Bastide peut s'opérer par une lecture du territoire péri-urbain à Marseille proposant une différenciation en termes morphologiques des systèmes résidentiels au regard des autres formes d'implantation territoriale.

Il s'agira donc, sur un ensemble territorial donné, d'opérer une classification des diverses formes d'organisation spatiale qui en sont constitutives, afin de faire apparaître les spécificités morphologiques des systèmes Bastidaires comme formes résidentielles.

(1) cf. chap. "Témoignages"

(2) urbain dans le sens où c'est à partir de la ville, et comme en négatif d'elle, qu'il se constitue.

### 3 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DES BASTIDES COMME FORMES PHYSIQUES

Extraire les dispositifs résidentiels du territoire péri-urbain à Marseille implique une démarche "archéologique". Il s'agit bien en effet de construire ces formes dans la période historique où elles se superposent pour leur majeure partie, ou plus exactement s'inscrivent de manière nécessaire dans une logique de double résidentialité.

Ceci pose la période pré-industrielle comme borne historique de cette première investigation. Ce n'est en effet qu'après les années 1850 que le territoire péri-urbain connaît un développement des formes bâties dépassant largement l'alternative exploitation agricole / double résidentialité. A cette date le développement des implantations industrielles, la mise en place de nouveaux réseaux de communication enclenche le processus qui voit se substituer l'opposition ville / banlieue au couple archaïque ville / terroir.

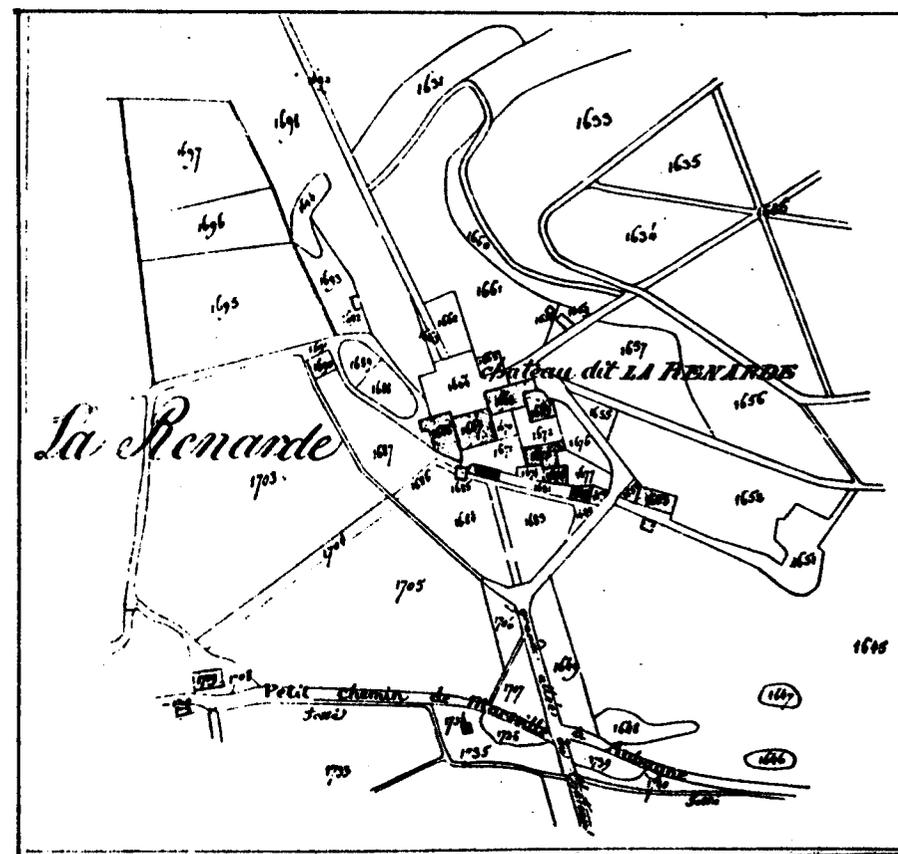
Inversement cette borne historique nous permet de saisir les dispositifs péri-urbains de double résidentialité dans des formes limitées à celles issues de pratiques sociales qui sont le fait d'une population privilégiée, compte tenu des moyens matériels, en termes de propriété foncière mais aussi de possibilité de déplacement et de disponibilité de l'emploi du temps que suppose cette pratique.

C'est dire qu'à l'ouverture du champ d'investigation correspondant à la définition de la Bastide comme élément d'un système de double résidentialité, nous opposons les limites des conditions d'exercice de cette pratique.

C'est aussi, enfin, nous donner la possibilité d'opérer une lecture sur un territoire comprenant des organisations physiques relativement différenciées ; où les dispositifs résidentiels, compte tenu de leurs liens avec une population privilégiée, présentent des caractéristiques morphologiques distinctives : emprise territoriale relativement importante, mise en oeuvre de codes "savants" dans la composition spatiale, éléments somptuaires, spectaculaires ou ostentatoires etc...

#### 3.1. SUPPORTS ET TERRITOIRE DE L'ANALYSE

L'opportunité nous est donnée par le cadastre de 1817 de saisir une image du territoire péri-urbain à Marseille correspondant aux éléments requis par notre analyse.



Précis dans ses méthodes de relevé et ses codes graphiques, ce document constitue la première source cartographique fiable dont nous disposions à Marseille.

Toutefois il faut souligner quelques lacunes de ce document qui entraînent la nécessité de son complément par d'autres sources.

En effet, indépendamment d'une très faible iconocité des codes graphiques, par opposition aux cartographies antérieures, ce qui fait son intérêt - la représentation exhaustive du découpage parcellaire - implique dans le même temps une extrême difficulté à reconstruire l'emprise complète des propriétés.

Il est donc nécessaire de lui superposer, avec les risques d'erreur liées au décalage chronologique, une cartographie postérieure : celle du cadastre de 1870 qui, inversement, se contente de noter l'emprise globale des propriétés sans s'arrêter à leur subdivision.

Il a fallu par ailleurs procéder au choix d'un échantillon, l'analyse exhaustive du territoire péri-urbain dépassant largement le cadre de ce travail.

La zone retenue - Aygalades, Saint-Joseph, Sainte-Marthe - correspond à la superposition de plusieurs motivations :

- en tout premier lieu, un travail de repérage déjà mené sur cette zone qui en a permis une bonne connaissance
- parallèlement, une grande diversité des formes d'urbanisation immédiatement observable (lotissement XIXème, grands ensembles, industrie, cité-jardin, HLM) favorable au développement ultérieur de notre problématique.
- enfin une relative consécration de la formation bastidaire de cette zone par une série de témoignages historiques (cf. annexe).

### 3.2. HYPOTHESES TYPOLOGIQUES

(pour l'emprise territoriale et la localisation de l'échantillon voir p. 39 du présent dossier)

A partir du relevé cadastral de 1817 et de celui de 1870 (planches 1 et 2) deux documents ont été élaborés (planches 3 et 4).

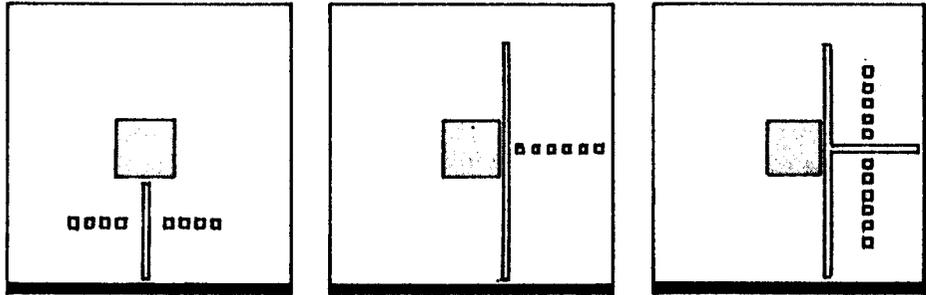
- le premier (planche 3) fait apparaître l'ensemble du dispositif viaire communal et privatif, avec en négatif les implantations bâties.
- le second, extrait le réseau public (planche 4) à partir de son dessin en 1870, pour ne figurer que le système de distribution privatif.

Le privilège accordé à une analyse des réseaux est certes lié aux potentialités des documents de base. Il n'en reste pas moins que ce critère de lecture fournit des indications suffisantes pour esquisser des hypothèses non négligeables sur les formes d'occupation du territoire.

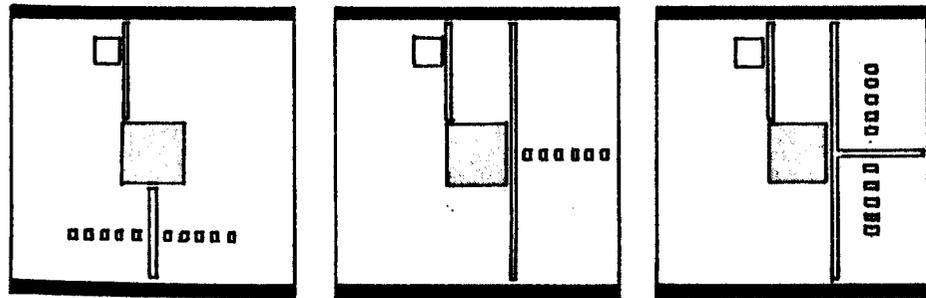
Deux catégories d'objets peuvent en effet être immédiatement distinguées à partir du système des rapports entre bâti, réseau public, réseau privé.

- d'une part, une série d'objets soit en relation immédiate au réseau public, soit ne développant qu'un système de liaison simple à ce même réseau public ;
- d'autre part, une deuxième catégorie, numériquement plus importante d'ailleurs où les articulations réseaux publics / privé / bâti, beaucoup plus complexes, se caractérisent par :
  - . un fort développement quantitatif du réseau privatif
  - . des connexions multiples réseau privé / réseau public
  - . un développement multidirectionnel du réseau privé.
  - . une géométrisation nette du réseau privé
  - . un rapport réseau privé / bâti marqué par des dispositifs axiaux ou tangentiels.

En ordonnant ces différentes caractéristiques, on peut alors dégager pour cette seconde catégorie, des modèles théoriques d'ordonnement des rapports réseau public / réseau privé / bâti :



série 1 - système résidentiel autonome



série 2 - système résidentiel et annexes agricoles



bâtiment principal



annexe



réseau public



desserte privée



ordonnement paysager

On peut alors reconnaître, pour la seconde série de modèles théoriques, une figure physique homogène à la définition "classique" de la Bastide : l'opposition bâtiment principal / annexe, réseau fonctionnel / réseau somptuaire recoupe la juxtaposition des espaces résidentiels et de rapport.

Ceci posé, la première série entretient une parenté manifeste avec la seconde en tant qu'elle déploie un réseau ordonné selon des figures similaires. A quelques réductions près toutefois : l'absence fréquente de double connexion au réseau public et la moindre importance des systèmes d'annexes ; enfin un déploiement territorial plus restreint.

Retenons donc de cette brève analyse sur l'échantillon retenu, les quatre formes d'implantation territoriale dégagées sur la base du système de relations bâti / réseau privé / réseau public :

- 1 - contiguïté immédiate bâti / réseau public
- 2 - articulation bâti / réseau public assurée par une desserte privée uni-linéaire
- 3 - bâti inscrit dans un réseau privatif multidirectionnel et ordonné géométriquement avec jonction simple au réseau public
- 4 - bâti inscrit dans un réseau privatif multidirectionnel et ordonné géométriquement avec jonctions multiples au réseau public.

Nous conviendrons de retenir l'appellation de Bastide pour les deux dernières catégories, l'une correspondant à la définition consacrée, l'autre entretenant des rapports formels manifestes avec cette catégorie.

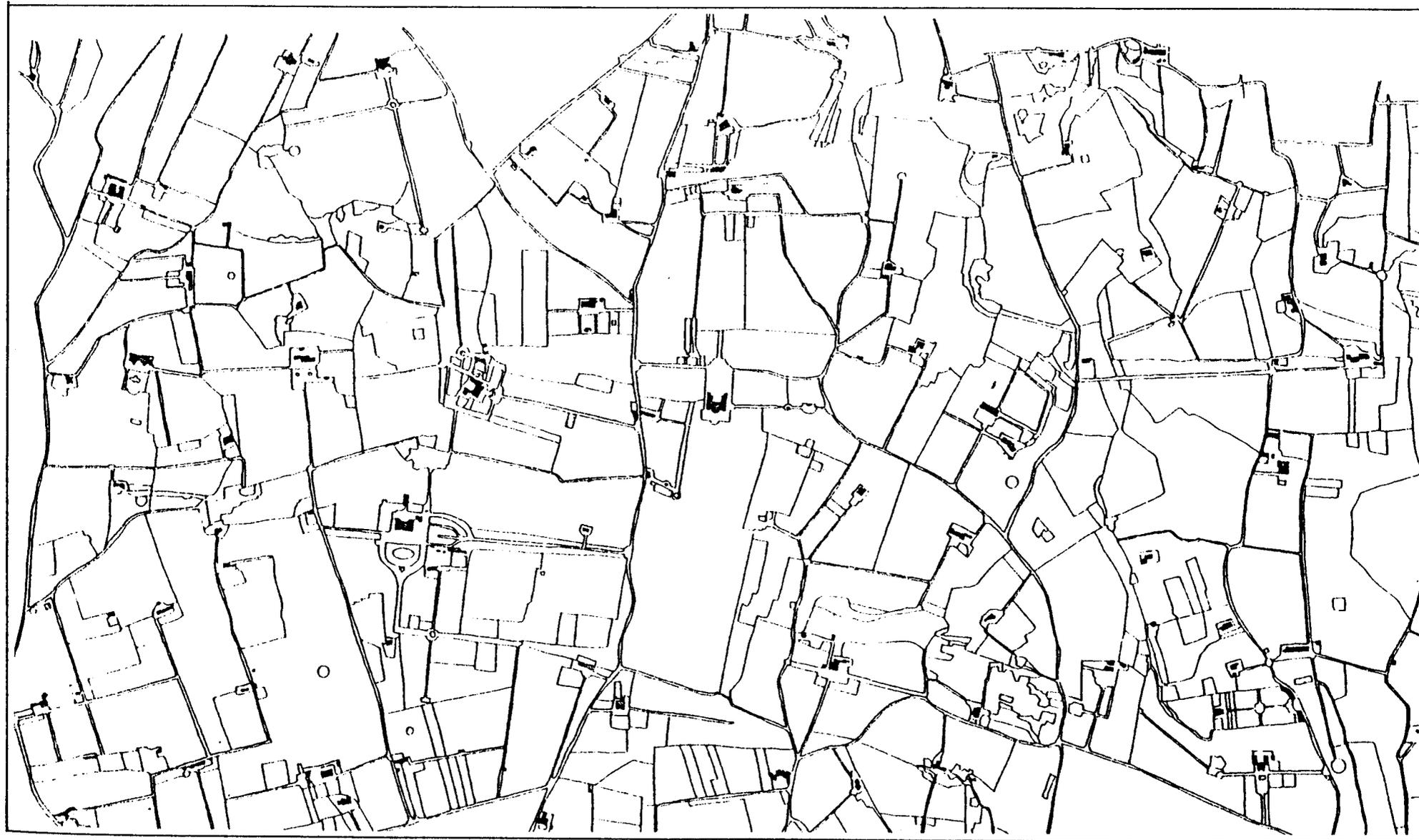


planche 1

Extrait du plan cadastral de 1817



planche 2

Extrait du plan cadastral de 1870

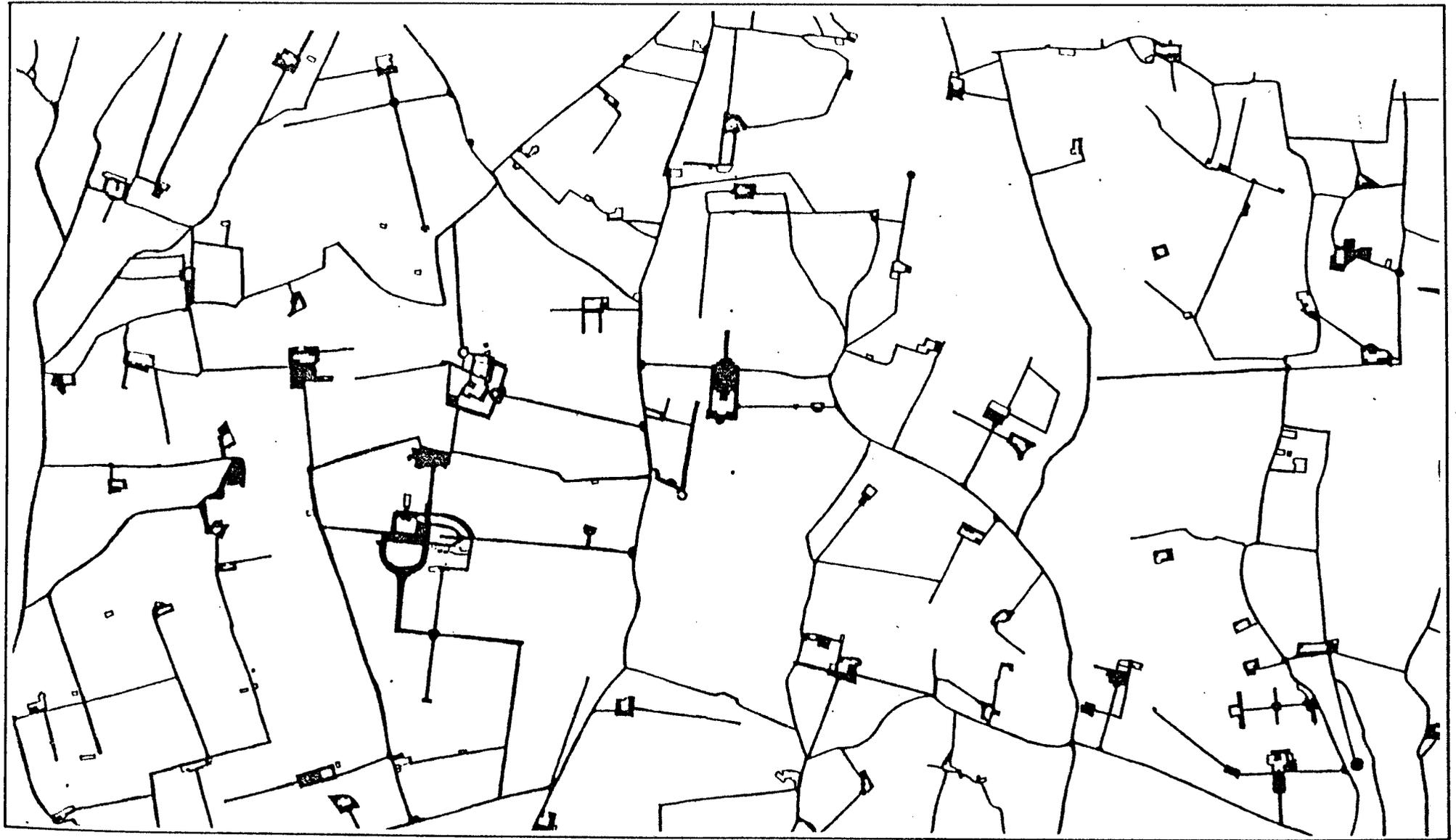


planche 3

Le système viaire en 1817

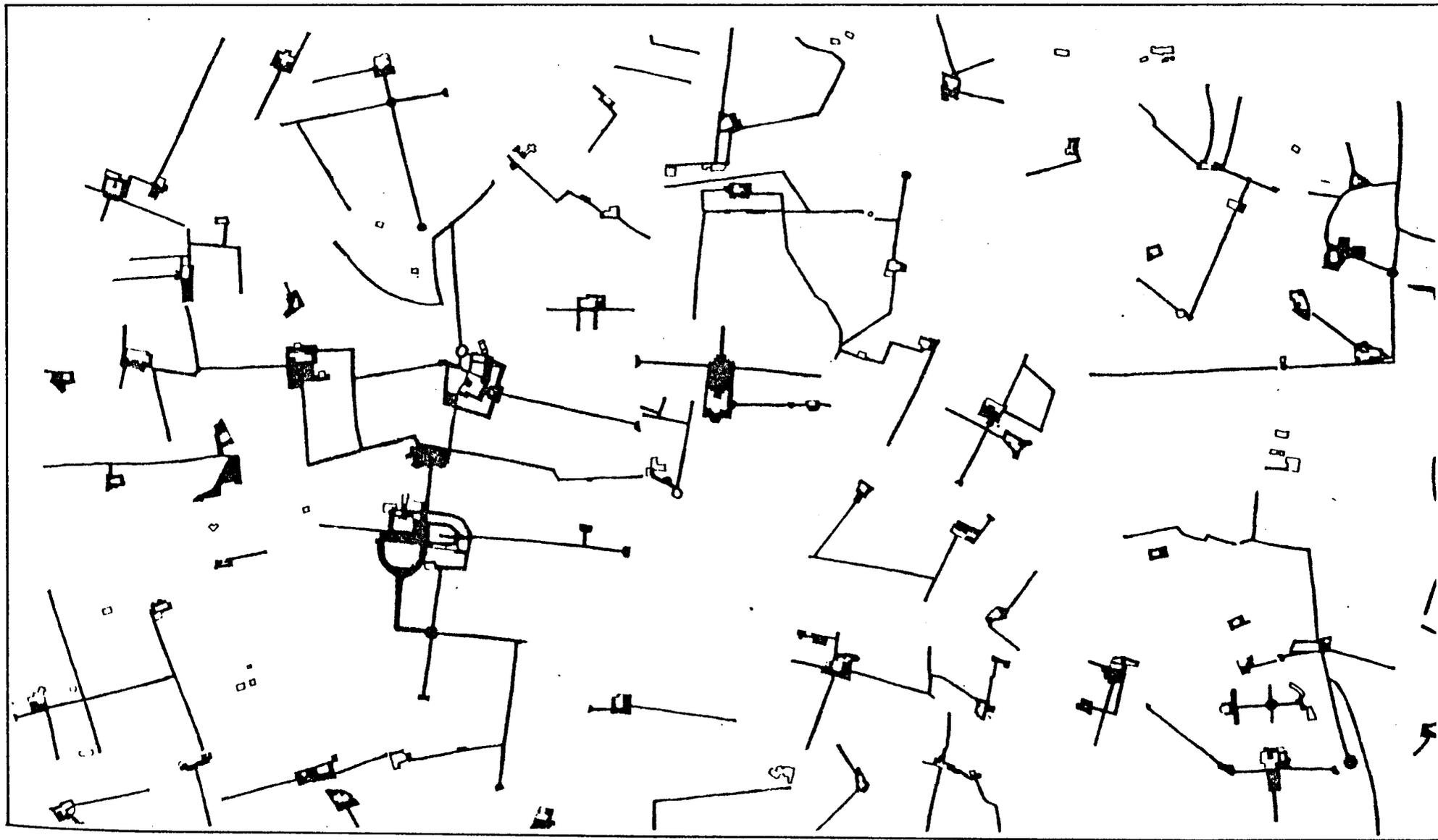
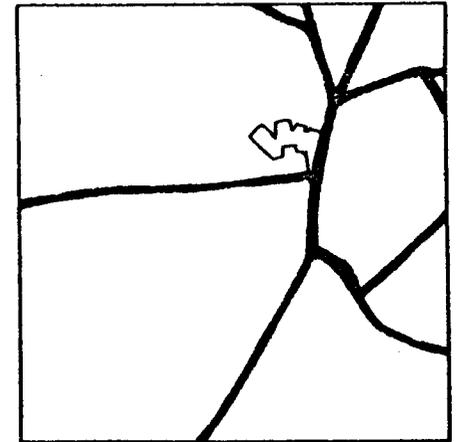
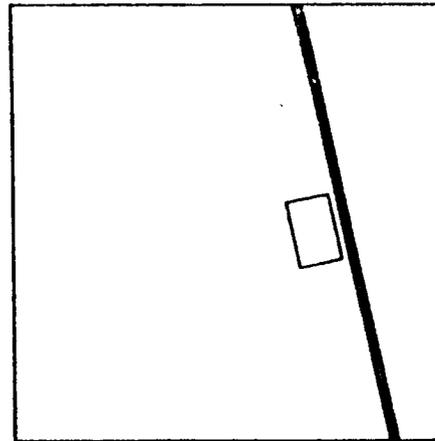


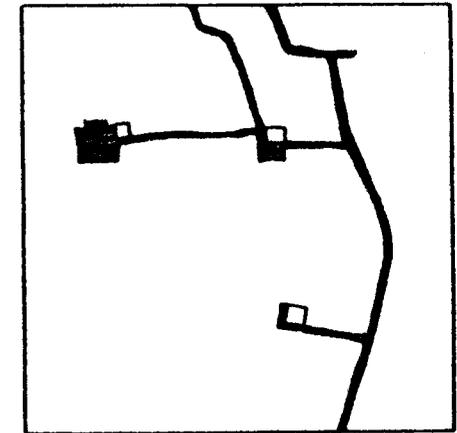
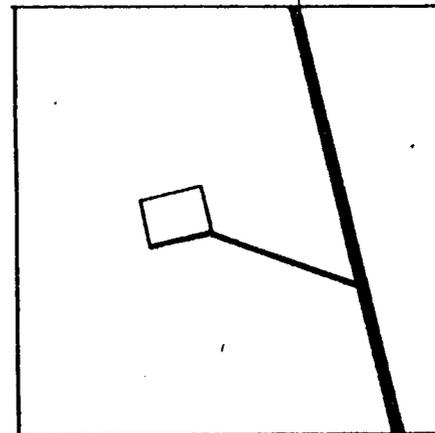
planche 4

Le réseau privatif en 1817

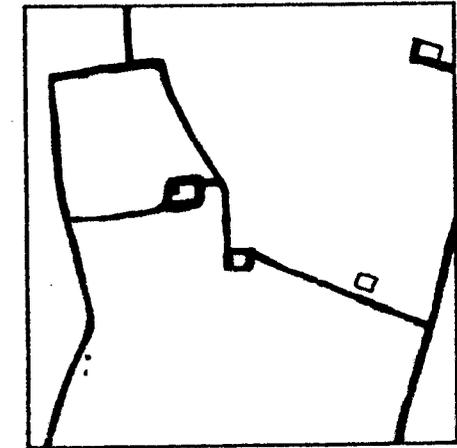
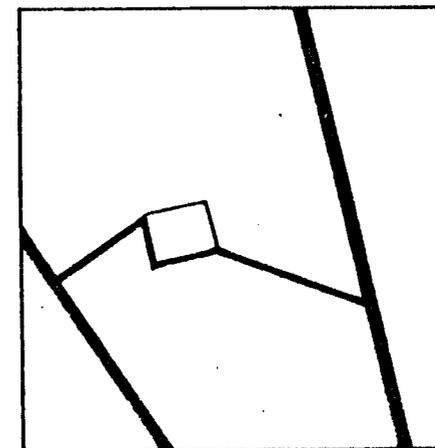
éléments bâtis en contiguïté  
immédiate au réseau public



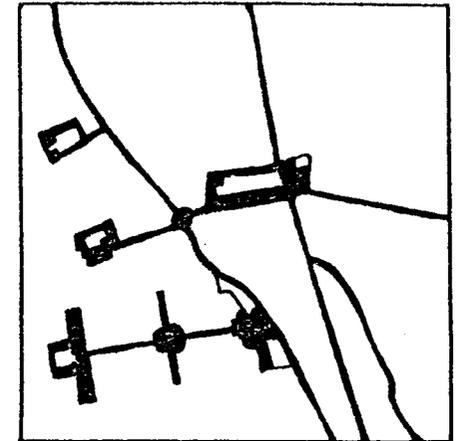
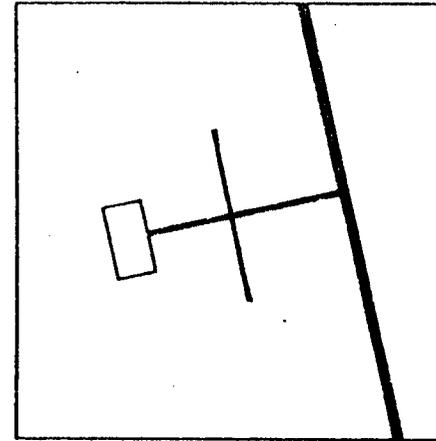
éléments bâtis reliés au réseau public par une  
desserte en impasse (pas d'articulation géomé-  
trique particulière entre desserte privative  
et bâti)



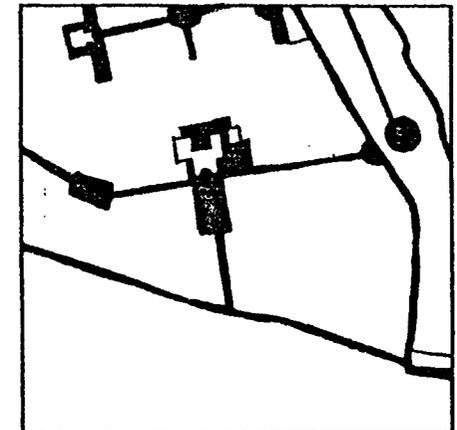
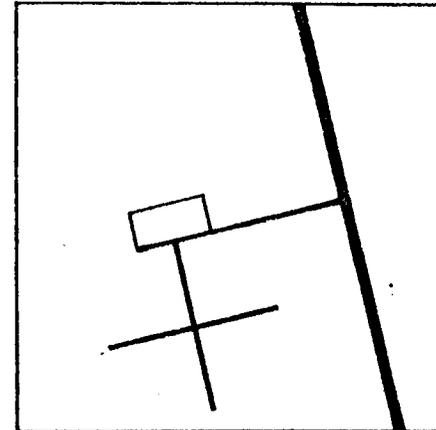
éléments bâtis reliés par une desserte à connexions  
multiples au réseau public (pas d'articulation géo-  
métrique particulière entre desserte privative et  
bâti)



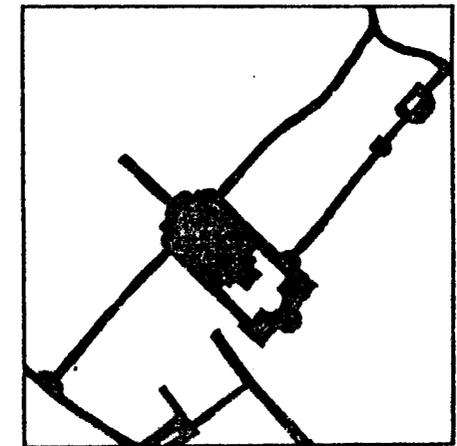
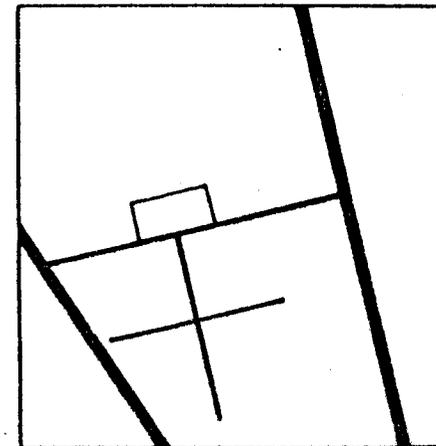
systeme à géométrie réglée : desserte axiale  
liaison simple au réseau  
public



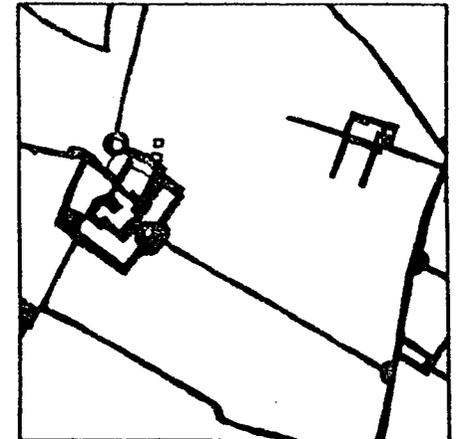
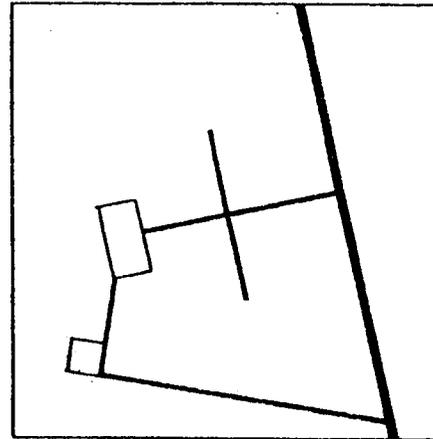
systeme à géométrie réglée : desserte tangentielle  
ordonnancement autonome axial  
liaison simple au réseau public



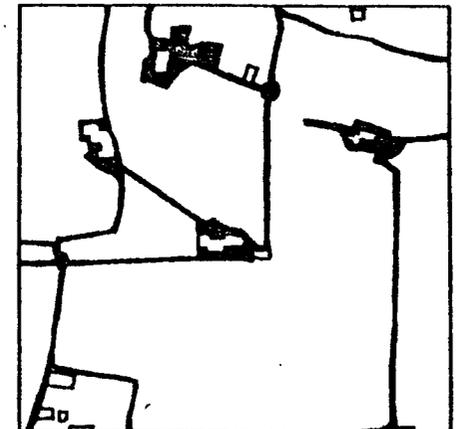
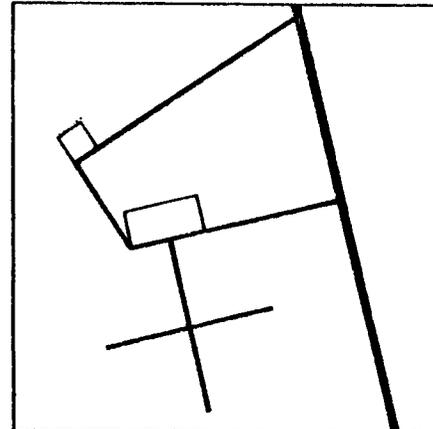
systeme à géométrie réglée : desserte tangentielle  
ordonnancement autonome axial  
liaisons multiples au réseau public



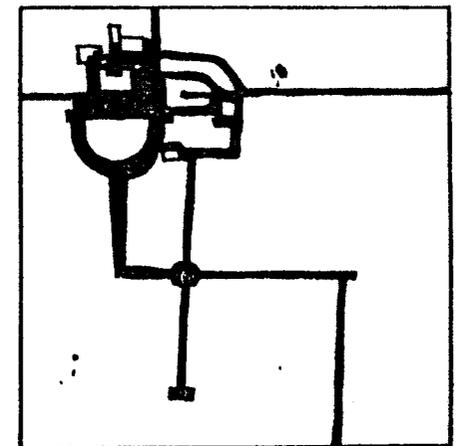
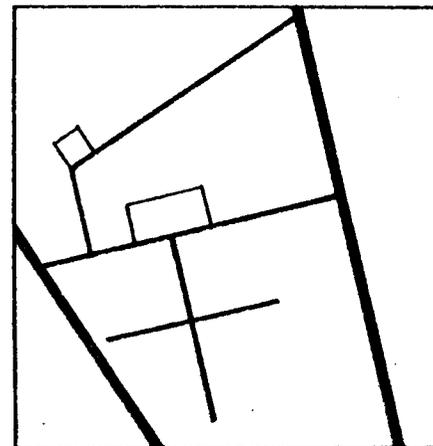
juxtaposition d'une géométrie réglée et d'une organisation "aléatoire"  
- géométrie réglée : axialité de la desserte



juxtaposition d'une géométrie réglée et d'une organisation "aléatoire"  
- géométrie réglée : tangentialité de la desserte  
+ développement d'un ordonnancement autonome axial  
(liaison simple au réseau public)



juxtaposition d'une géométrie réglée et d'une organisation "aléatoire"  
- géométrie réglée : tangentialité de la desserte  
+ développement d'un ordonnancement autonome axial



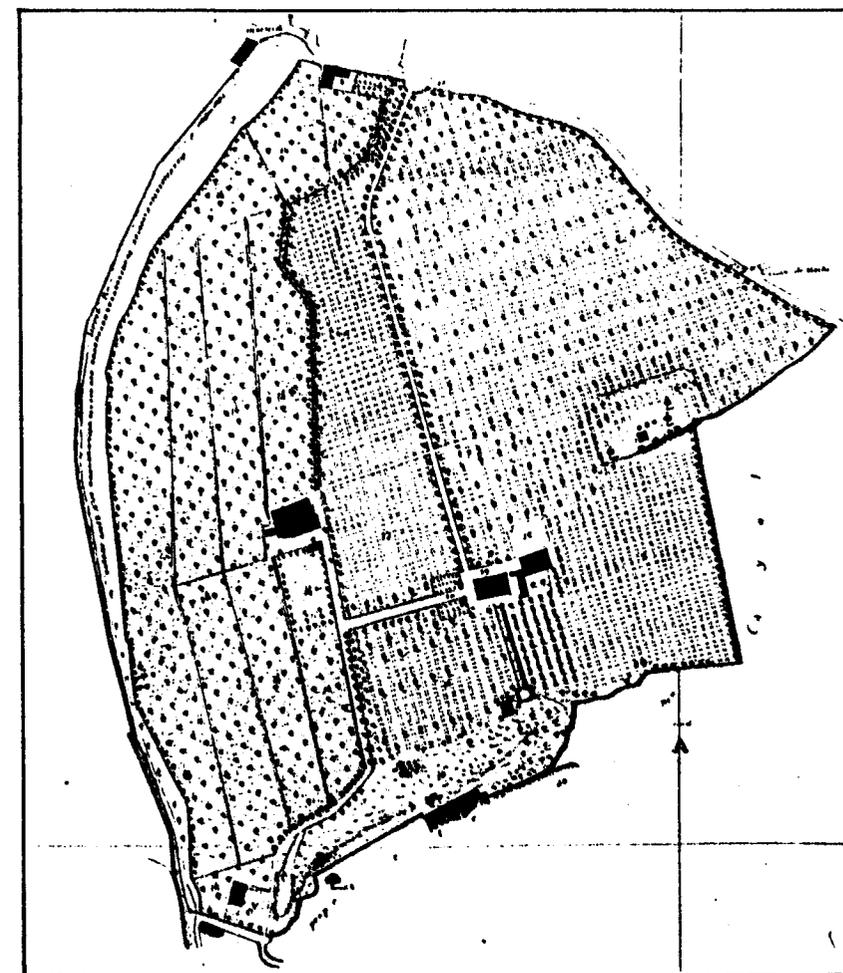
### 3.3. SPECIFICITES DU SYSTEME RESIDENTIEL

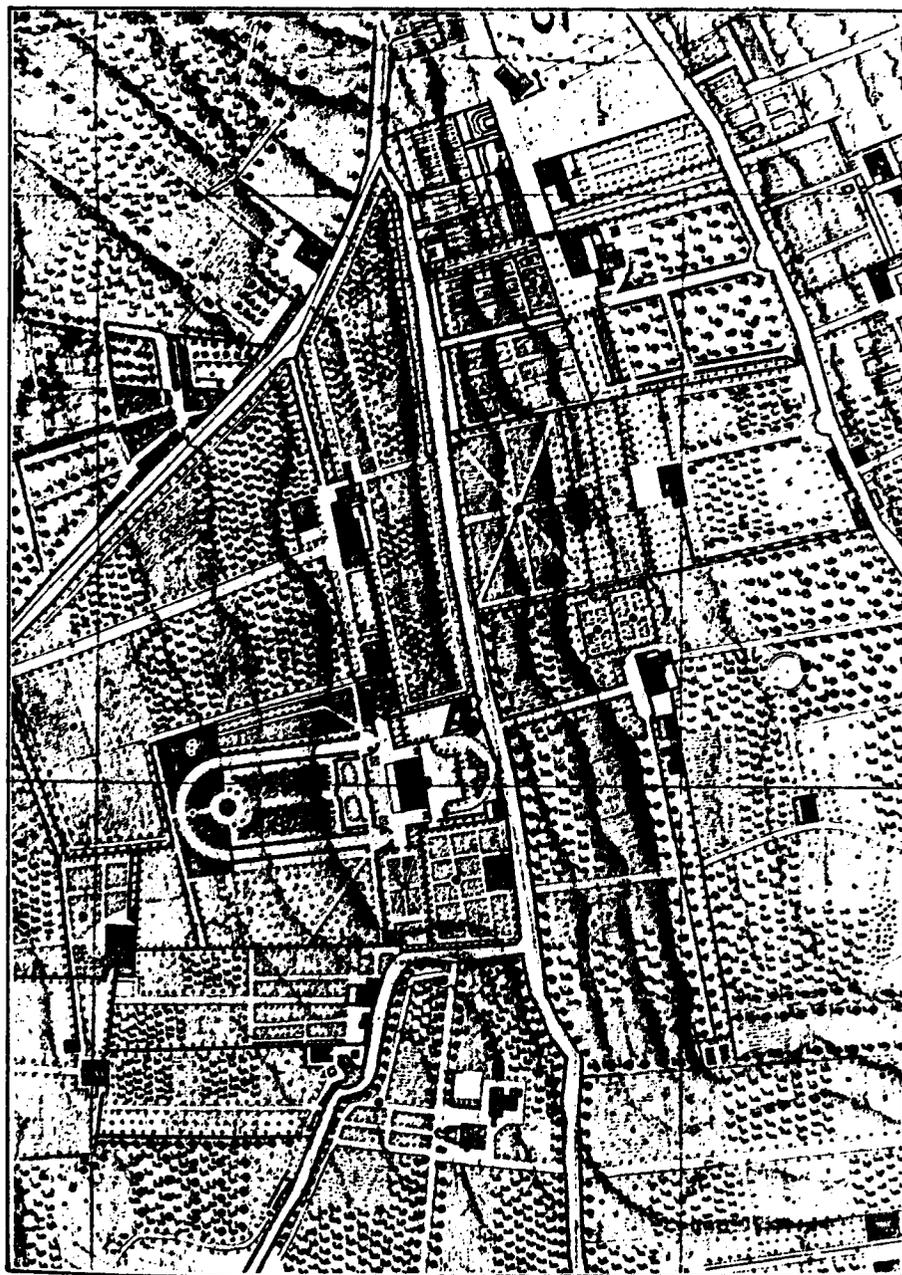
Le total des "contenances" s'élève à 10 arpents, 61 perches  
84 mètres.

Porté en renvoi au "plan géométral de la propriété de  
M. ROUX, située dans la deuxième division du territoire  
de Marseille, levée par MATHERON, géomètre du cadastre  
du département des Bouches-du-Rhône", daté du 6 Mars 1808,  
l'énoncé des éléments de cette propriété :

- 1 - moitié de lit du Jarret
  - 2 - gravier, terrain envahi par le Jarret
  - 3 - bergerie, logement et cours
  - 4 - jardin
  - 5 - prairie
  - 5 bis - vigne
  - 7 - poste à feu
  - 7 bis - rochers
  - 8 - vignes
  - 9 - verger d'oliviers
  - 10 - broussailles
  - 11 - vignes
  - 12 - réservoir et canal
  - 13 - moulin à eau
  - 13 bis - pré
  - 14 - pré
  - 15 - métairie et terrasse
  - 16 - lavoirs et latrines
  - 16 bis - jardin
  - 17 - vigne
  - 18 - aire
  - 19 - maisons, appartenances et cours
  - 20 - parterre
  - 21 - berceau
  - 22 - chapelle
- rive entre les deux canaux depuis le portail jusqu'à la métairie
  - murailles
  - allées et sentiers

Plan géométral de la propriété de M. ROUX  
MATHERON Géomètre 1808 (A.d.v.M)





Plan géométral de la Ville de Marseille  
DESMAREST 1821  
(Ar.d.v.M) (détail secteur rue Chape)

Cet énoncé manifeste clairement la richesse et la complexité du système bastidaire que confirment les quelques relevés précis datés du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Il importe maintenant d'articuler ces éléments à l'intérieur des schémas théoriques dégagés précédemment.

La coexistence du système résidentiel et du système productif conduit à distinguer les relations entre bâti résidentiel et bâti lié à la production, ainsi que celles des réseaux générés par ces deux systèmes.

Deux couples d'opposition caractérisent les modalités de ces rapports : proximité / éloignement pour les deux catégories de bâti ; superposition / distinction pour les réseaux afférents.

les réseaux : superposition / distinction

De fait, la règle pour ce deuxième couple d'opposition est celle de la distinction du réseau (ce qui n'empêche pas leur jonction systématique) et ceci, indépendamment des rapports proximité / distance des différentes catégories de bâti. Cette distinction systématique des réseaux n'est d'ailleurs pas simplement lisible dans une séparation topologique, mais également dans une différenciation géométrique : souci d'ordre pour le réseau articulé au bâti résidentiel, organisation aléatoire au regard de critères géométriques pour le système de desserte des espaces de l'activité productive

les éléments bâtis : proximité / éloignement

Ce premier élément dégagé, la distinction radicale de deux systèmes de réseaux se conforte dans un deuxième temps d'analyse : celui du rapport des différents éléments bâtis entre eux.

Cette analyse ne peut porter bien évidemment que sur les figures combinant un bâtiment principal, spécifié par des formes particulières d'inscription dans le système de réseau privatif (développement axial du réseau de desserte ou d'un réseau autonome) et un ensemble "d'annexes".

Sur notre échantillon, ces rapports bâtiment principal / annexes ne peuvent être décrits qu'en termes de proximité ou d'éloignement. Seules ces catégories peuvent être distinguées en l'absence d'ordonnement, en figures géométriques simples de ces rapports.

Notons par ailleurs l'absence de corrélation apparente entre les formes essentielles de desserte (axialité / tangentialité) du bâtiment principal et les formes d'implantation relatives des éléments bâtis à l'intérieur du domaine (regroupement / dispersion), corrélation qui aurait pu se substituer à une systématisation architecturale dans un ensemble commun des bâtiments de résidence et de production.

système résidentiel, système fermier : une juxtaposition

Ces quelques notations établissent, en première analyse, l'autonomie relative au plan des dispositifs spatiaux du système résidentiel et du système "fermier".

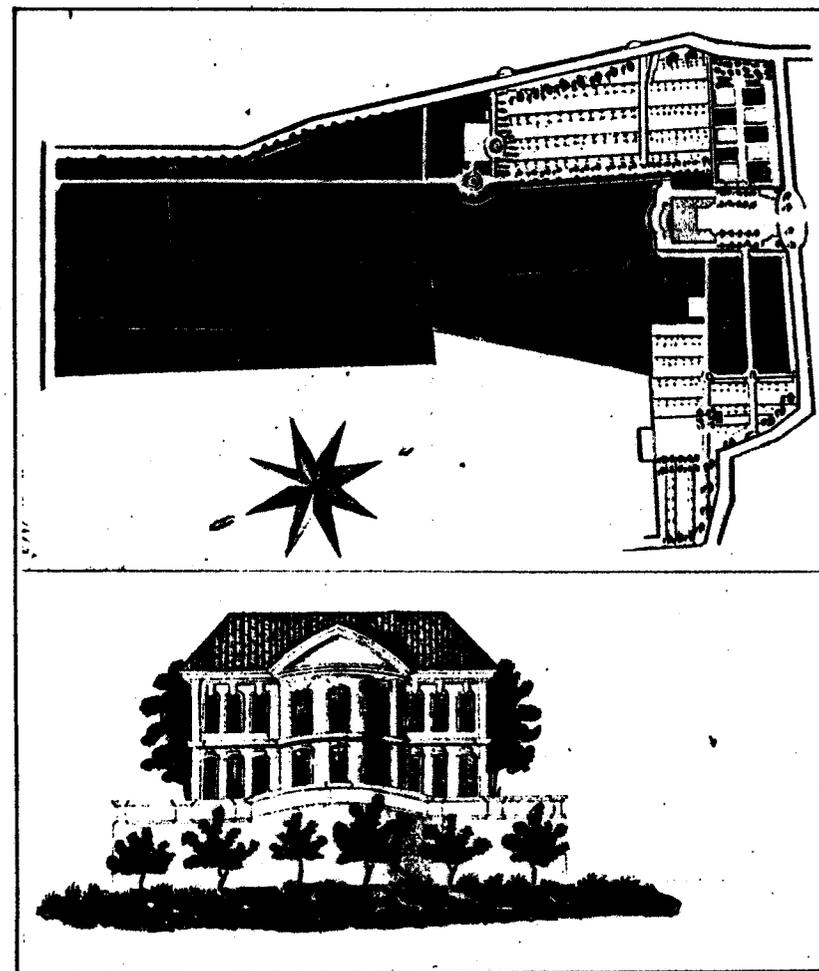
Il nous paraît important de souligner ce point. En effet, il nous permet d'affirmer que le dispositif spatial de la Bastide n'est pas déterminé par une logique globale des rapports "production / loisirs", à l'encontre des villas vicentines par exemple, dont la spécificité spatiale s'ordonne autour de la gestion conjointe et synthétique de ces rapports.

Ceci veut dire tout aussi bien que la notion de Bastide, comme forme spatiale peut se reconnaître en dehors de tou-

te conjonction des dispositifs fermiers et résidentiels. Position qui nous ramène au phénomène de double résidentialité comme constituant essentiel de phénomène bastidaire dans une indépendance relative à un phénomène d'investissement foncier.

Pour en revenir à la stricte dimension de l'analyse spatiale, cette distinction radicale confirme la possibilité d'une approche autonome des systèmes résidentiels, qu'ils s'accompagnent ou non d'un ensemble "fermier".

Plan géométral de la Baronnie Saint-Joseph  
(Ar.d.v.M) (voir p. 58/59 repérage n° 38)



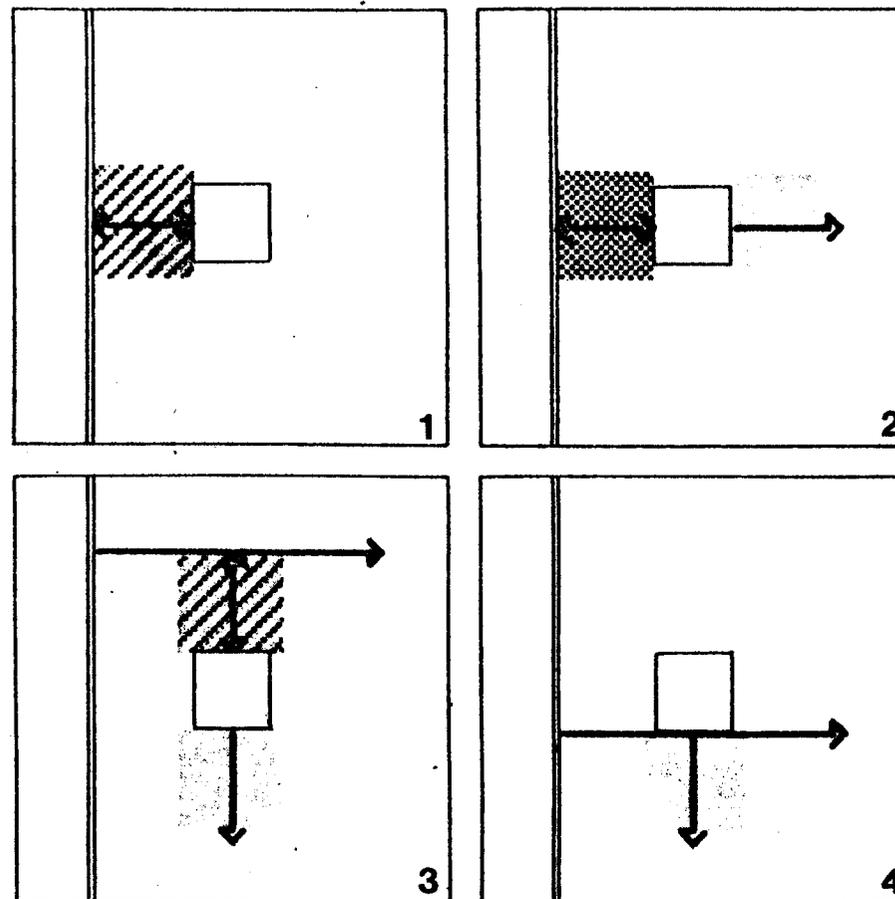
### 3.4. DE L'URBAIN AU RURAL

Saisi dans sa dimension strictement résidentielle, le système bastidaire peut être ordonné en quatre figures fondamentales, modèles théoriques gérant la diversité des figures concrètes :

- 1 - un bâtiment en position axiale par rapport au système de desserte (réseau de desserte bâtiment)
- 2 - un bâtiment en position axiale par rapport au système de desserte et générant le développement d'un réseau autonome sur la face opposée à l'accès (réseau de desserte bâtiment réseau autonome)
- 3 - le même dispositif qu'en 2 se développe à partir d'une desserte primaire (desserte primaire desserte secondaire bâtiment réseau autonome)
- 4 - un bâtiment en situation tangentielle par rapport au réseau de desserte générant un réseau autonome en position axiale.

Ces différents dispositifs réalisent, notons-le, une gestion différenciée des rapports public / privé et du statut des éléments "spectaculaires" à l'intérieur de ces rapports.

- 1 - le développement d'un ordonnancement axial simple superposant système de desserte et dispositif paysager, équivaut à :
  - . un rapport spéculaire du public et du privé, du vu et du montré : le bâtiment et son jardin sont "donnés à voir" à partir de l'espace public ; inversement l'espace public est une des dimensions du "spectacle" du jardin



- . le bâtiment est orienté sur une seule de ses faces : il n'a qu'un "devant".

De ces deux manières le système bastidaire décrit ici est analogue dans ses dispositifs spatiaux, à la mise à distance près, aux formes les plus archaïques de l'habitat urbain marseillais (une façade urbaine, trois façades mitoyennes).

- 2 - la séquence réseau de desserte bâtiment réseau autonome, reconduit le rapport spéculaire public / privé, vu / montré de la figure précédente. Le développement à partir de la façade strictement privative d'un réseau autonome, construit un rapport devant / public, derrière/privé et démultiplie le rapport spéculaire énoncé précédemment. Celui-ci s'enrichit d'une dimension strictement privative. On reconnaîtra là encore l'analogie à une forme d'habitat urbain, cette fois non spécifique à la localité : l'hôtel particulier entre cour et jardin.
- 3 - l'adjonction d'une desserte primaire fait subir à l'ensemble du dispositif décrit en 2 une rotation à 90 degrés. Cette adjonction équivaut en fait à une privatisation totale du domaine bastidaire. : les propriétés associatives virtuelles du bâtiment principal sont exclues. Eviction du modèle urbain qui concacre la dimension spécifiquement rurale du domaine bastidaire. Le maintien de la séquence desserte / bâtiment / réseau autonome à partir d'une desserte primaire, relativise toutefois ce phénomène.
- 4 - Cette figure caractérisée par la tangentialité de la desserte du bâtiment principal recoupe largement le dispositif 3. A cela près que désormais la séquence d'accès abandonne toute dimension spectaculaire et toute forme spéculaire entre le "vu" et le "donné à voir". Ici toute référence, fut-elle formelle, aux modèles urbains est délaissée.

Ces quelques remarques permettent d'esquisser un axe ordonnateur de la déclinaison des différents systèmes bastidaires : de l'urbain au rural.

Axe que suggère le champ des variations typologiques que nous avons ouvert : partant de l'analogie, en terme de structure théorique, des implantations bastidaires à des types répertoriés d'habitat urbain, pour conduire à des formes d'emprise territoriale déliées de toute référence aux typologies résidentielles urbaines.

L'énoncé de cet axe - schématiquement de l'urbain au rural - autorise l'hypothèse d'une mise en ordre chronologique des différents schémas spatiaux que nous venons de construire : de l'archaïcité de la reprise des typologies urbaines à la "modernité" de formes territoriales spécifiques.

Poser cette hypothèse permet la mise en question non seulement des processus de structuration territoriale péri-urbains propres à "l'âge classique" des Bastides, mais aussi, en leur conférant une dimension dynamique, d'établir les modalités de diffusion du "modèle" bastidaire, de repérer notamment d'éventuelles corrélations entre la mise en place de formes déliées de toute référence urbaine et une redéfinition fonctionnelle du domaine bastidaire (récession des dispositifs fermiers), de mettre en évidence enfin le processus qui relie le système bastidaire aux typologies résidentielles modernes.

#### 4 - REPÉRAGE ET INVENTAIRE : SYSTÉMATISATION D'UNE MÉTHODOLOGIE

L'analyse menée jusqu'ici propose trois résultats :

- l'inscription du système bastidaire dans un phénomène global de double résidentialité
- la spécificité morphologique de la Bastide comme forme résidentielle
- un champ typologique des systèmes bastidaires composé par 4 schémas théoriques fondamentaux.

De fait, les résultats obtenus en première analyse, dessinent un corps d'hypothèses de travail qui demande une investigation plus poussée pour constituer des acquis définitifs.

En s'en tenant à la construction en terme physique du phénomène bastidaire, deux points se doivent d'être largement développés : d'une part, l'analyse des logiques territoriales globales de ce phénomène, d'autre part, l'affinement de la construction typologique par la prise en compte de critères autres que simplement planimétriques (critères architecturaux et paysagers).

Au plan méthodologique, ces deux axes d'investigation requièrent la mise en oeuvre conjointe de deux démarches : l'une de restitution historique du phénomène bastidaire, l'autre de repérage contemporain de ses éléments subsistants ; l'une comme l'autre étant menées à l'échelle globale du territoire "péri-urbain" à Marseille.

Cela posé, l'ordre et le rapport de ces démarches ne peuvent s'énoncer en termes linéaires. Leur complémentarité les articule en effet de façon relativement complexe : en théorie, le repérage systématique contemporain s'appuie sur une typologie suffisamment élaborée pour permettre l'énoncé de critères de lecture cartographique définitifs. En revanche, la mise en place d'une typologie spécifique des systèmes bastidaires, qui inclut nécessairement des critères architecturaux, demande à être conduite sur une documentation historique dont les lacunes imposent le recours au repérage contemporain.

On voit par là que la construction du phénomène bastidaire ne peut s'élaborer que dans un jeu d'approximations successives et dans une démarche itérative entre l'analyse historique et celle des éléments contemporains subsistants.

La présentation des éléments d'un repérage systématique des Bastides marseillaises sur le territoire contemporain que nous nous proposons d'aborder ici doit donc être lue au regard des remarques que nous venons de formuler.

##### 4.1. REPERAGE DES "BASTIDES" DANS LE TERRITOIRE PERI-URBAIN CONTEMPORAIN

Une étude exploratoire sur une méthodologie de repérage systématique des Bastides marseillaises (1) a permis de formuler quelques principes méthodologiques essentiels. Partant d'un objectif d'économie radicale de l'investigation de terrain, l'analyse s'est orientée vers une optimisation du repérage cartographique. A ce titre il a été établi un choix de support de la lecture cartographique : l'analyse montre que sur l'ensemble de la cartographie contemporaine disponible, le plan topographique régulier au 1/5000<sup>e</sup>, levé en 1970, est le document autorisant la lecture la plus performante en terme de repérage (2).

(1) cf. "Le repérage cartographique des Bastides marseillaises. Etude exploratoire. INAMA/ S.R.I. 1980.

(2) Les documents confrontés étaient :

- cadastre contemporain - échelle 1/5000
- plan topographique régulier - dessiné 1948-1953  
échelle 1/2000 - révisé 1954
- plan topographique régulier - cartographie numérique 1978; Echelle 1/2000
- couverture photo-aérienne - 1979. Echelle 1/3500.

- la confrontation des repérages cartographiques à l'enquête de terrain atteste d'un excédent systématique de l'inventaire cartographique sur les objets reconnus comme "Bastides" sur le terrain. En revanche, l'enquête de terrain ne répertorie aucun objet non inclus dans le repérage cartographique. D'où une conclusion :

le repérage cartographique ne définit pas le phénomène bastidaire mais il l'inclut nécessairement.

Et une interrogation : la pertinence des "rejets" effectués lors de la confrontation "in situ" avec les objets concrets.

Non systématisés, les critères de rejet s'appuient essentiellement sur une appréciation empirique des éléments architecturaux et de leur datation approximative ; si dans quelques cas l'appréciation est évidente (repérage d'un bâtiment moderne) dans de nombreux autres la sélection reste très intuitive.

Un moment tournée par une pré-classification en deux catégories - Bastide / Pavillon - cette difficulté non seulement souligne la nécessité d'une définition typologique rigoureuse des Bastides, mais est aussi l'indice d'une diffusion du phénomène s'exprimant dans la parenté formelle au niveau de la lecture cartographique.

Dès lors la systématisation de la méthodologie d'inventaire prend une double direction :

- sur la base des hypothèses développées précédemment quant à la dimension essentiellement résidentielle du système bastidaire, il nous paraît opportun, dans le cadre de repérage cartographique contemporain de considérer comme corpus d'étude, non pas les seuls éléments confirmés par l'enquête de terrain (confirmation dont nous avons noté le caractère approximatif) mais l'ensemble des repérages effectués.

C'est dire que ce corpus sera nécessairement excédentaire au regard d'une typologie rigoureuse des systèmes bastidaires ; mais nous posons que cet excédent, s'inscrivant dans un rapport de parenté formelle quant aux formes d'implantation territoriale, est susceptible d'être lu comme un phénomène de diffusion de ce modèle, et par là il interpelle notre problématique relative au rôle du phénomène bastidaire dans la structuration du territoire péri-urbain.

- par ailleurs le passage du repérage à l'inventaire, qui revient à la définition explicite des éléments excédentaires du repérage, requiert une saisie du phénomène bastidaire dans sa situation historique "classique" afin d'en dégager les formes les plus spécifiques.

L'argumentation développée ici précise donc la nature des rapports itératifs que nous mentionnions en introduction de ce chapitre, et définit le statut méthodologique d'une lecture cartographique contemporaine : repérage et non inventaire.

## 4.2. CRITERIOLOGIE CARTOGRAPHIQUE ET FICHE DESCRIPTIVE

Les hypothèses typologiques énoncées précédemment définissent les conditions essentielles de lisibilité cartographique des systèmes bastidaires : un réseau privatif important, géométriquement ordonné dans un rapport d'axialité et/ou de tangentialité au bâtiment principal implanté sur la parcelle.

Au-delà de ces indices fondamentaux, le graphisme détaillé de la cartographie permet de distinguer un ensemble d'éléments "secondaires".

Nous proposons ici une explicitation des critères de lecture cartographique et une mise en ordre dans une fiche descriptive des repérages effectués.

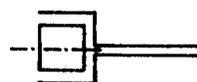
Trois familles de critères sont retenues :

- 1 - les relations internes au domaine bastidaire
- 2 - les relations du domaine à son territoire d'inscription
- 3 - les éléments constitutifs du domaine

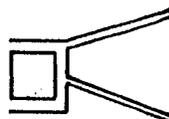
### 1 - LES RELATIONS ENTRE ELEMENTS INTERNES AU SYSTEME

#### 1.1. Bâtiment principal / réseau

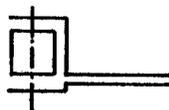
Trois types de relations s'établissent entre bâtiment principal et les réseaux :



Axialité



Convergence



Tangentialité

Dans la réalité, les deux éléments constitutifs de ce que nous qualifions de réseaux : le système de desserte des bâtiments et les tracés ordonnancés du domaine, peuvent être soit distincts soit confondus.

C'est le mode de relation qui est ici déterminant de la qualité résidentielle ou fermière des bâtiments. En particulier, la mise en oeuvre d'une axialité qui vise aux effets de symétrie est le garant (non exclusif cependant) de la fonction résidentielle du bâtiment ainsi mis en scène.

#### 1.2. Bâtiment principal / bâtiments annexes

Le modèle théorique de la Bastide établit une dissociation radicale dans l'espace du domaine, entre la maison de maître et les éléments fermiers.

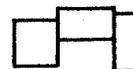
Cependant la lecture cartographique fait apparaître deux figures :

- le respect du principe de stricte dissociation



disjoints

- la deuxième, participant du principe d'une évolution traditionnelle du bâti de type agrégatif, juxtapose à un corps principal de bâtiment des éléments additionnés.



contigus

### 2 - LES RELATIONS DU SYSTEME COMPLEXE AU TISSU ADJACENT

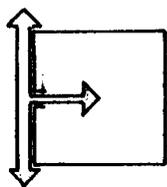
Tendanciellement, on peut dire que la ferme est dans le réseau alors que la Bastide s'en dégage.

En un mot, elle génère son propre réseau organisé en impasse. Ceci a pour conséquence, dans les cas

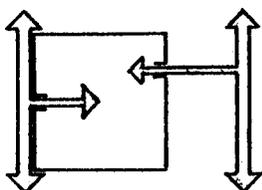
de juxtaposition des éléments de résidence et d'exploitation agricole, un fréquent doublement du réseau d'accès, l'un articulé sur le système fermier l'autre sur la Bastide elle-même.

On distinguera donc deux critères : le cas d'un réseau unique de desserte et celui d'un réseau double.

articulation au réseau public



simple



double

#### Positionnement des bâtiments annexes

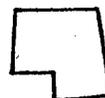
Deux cas de positionnement des bâtiments annexes peuvent être distingués :

- tangentiellement à la desserte publique
- interne au domaine

La situation tangentielle des annexes à la desserte publique peut être considérée par ailleurs comme un bon indicateur du système bastidaire. Cette situation est fréquemment exploitée, tout à la fois dans le sens d'une mise en scène de l'entrée du domaine, et comme dispositif de surveillance (conciergerie, maison de gardien...).

### 3 - LES ELEMENTS DU SYSTEME

#### 3.1. Bâtiment principal



#### 3.2. Bâtiment annexe

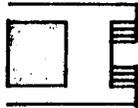
Dans un système juxtaposant ensembles résidentiels et agricoles, on trouvera nécessairement deux types de bâtiments annexes : la (les) ferme (s) liée à la production agricole ; et des bâtiments divers liés au système résidentiel : pavillon de gardien, chapelle, fabriques etc... Il reste toujours difficile, en lecture cartographique, de distinguer ces deux catégories d'éléments.

On doit donc reconnaître l'empirisme relatif des distinctions que nous proposons. Taille et position relatives à l'ensemble des éléments du système sont prises en compte dans cette appréciation.

C'est donc au travers d'une lecture par différence, et non par des critères propres, que peuvent se dénoter les classes particulières des bâtiments annexes.

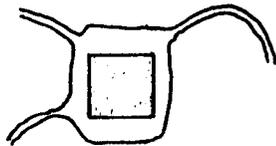
### 3.3. Espaces externes immédiats

#### . Terrasse architecturée 3.3.1



Elle se note sur le plan par sa forme géométrique le plus souvent régulière et la présence d'éléments de raccordement de niveaux (escaliers, rampes...)

#### . Terre-plein dégagé 3.3.2



Il s'agit d'une assise horizontale de forme souvent irrégulière, qui entoure le bâtiment principal au débouché de l'accès.

### 3.4. Réseau

#### . de desserte 3.4.1

La qualification de "desserte" renvoie à une absence de géométrisation délibérée du réseau et d'éléments d'accompagnement, comme les alignements de végétation.

#### . à la française 3.4.2.

Le réseau "à la française" est caractérisé par la géométrie orthogonale ou en figures élémentaires (triangulation) parfois accompagnées d'un jardin ordonnancé.

#### . à l'anglaise 3.4.3

Le réseau "à l'anglaise" est caractérisé par une géométrie "souple".

Notons que la coexistence des différents types de réseaux est souvent observable.

### 3.5. Bois et bosquets

On se contentera de noter leur existence.

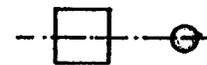
### 3.6. Pièces d'eau

La lecture cartographique autorise une distinction aisée entre "étang", "mare" et "bassin".

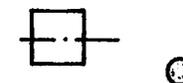
En revanche, elle n'assure pas, au moins de manière systématique, la distinction bassin / réservoir.



étang



bassin

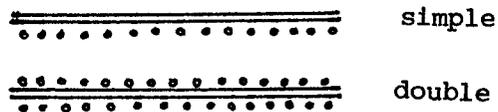


réservoir

La distinction entre bassin et réservoir est surtout autorisée par la position de ces éléments par rapport au bâtiment principal.

### 3.7. Teso

Rangée d'arbres formant promenade, c'est un élément important du système dans le travail de repérage cartographique. Nous ne considérons pas que la distinction curviligne / rectiligne soit structurante ; c'est pourquoi nous nous limiterons à constater son existence ou son absence. La solution fréquente de la rangée simple d'arbres alignés ne sera retenue comme formulation possible du modèle du teso qu'à la condition qu'elle accompagne la délimitation du tracé au sol d'un accès, la rangée d'arbres isolée restant en effet souvent liée, dans le territoire rural, au simple marquage des limites.



Ceci posé, il convient de souligner la nécessité d'une attention soutenue aux tissus relativement denses, tels que par exemple les lotissements pavillonnaires, qui peuvent recéler dans leur maille des reliquats importants d'un système bastidaire.

Il semble cependant qu'aucune règle définitive de lecture en puisse être prônée : seule la comparaison des tailles des différents éléments bâtis du tissu, les orientations respectives du bâti, l'organisation du système viaire dans ses "anomalies" (impasses, ruptures d'orientation, discontinuités) fonctionnent comme indices de l'existence préalable hypothétique d'un système bastidaire.

### PROBLEMES DE LECTURE CARTOGRAPHIQUE LIES AUX TISSUS DENSES ET AUX FORMES MODERNES D'URBANISATION.

La description critériologique qui précède et la transcription des indicateurs cartographiques s'appuient comme nous l'avons noté, sur l'appréhension de la Bastide dans sa définition théorique.

Il est évident que concrètement le repérage cartographique se confronte à un tissu péri-urbain dont l'évolution a souvent argement perturbé et modifié les structures originelles des systèmes bastidaires que nous repérons.

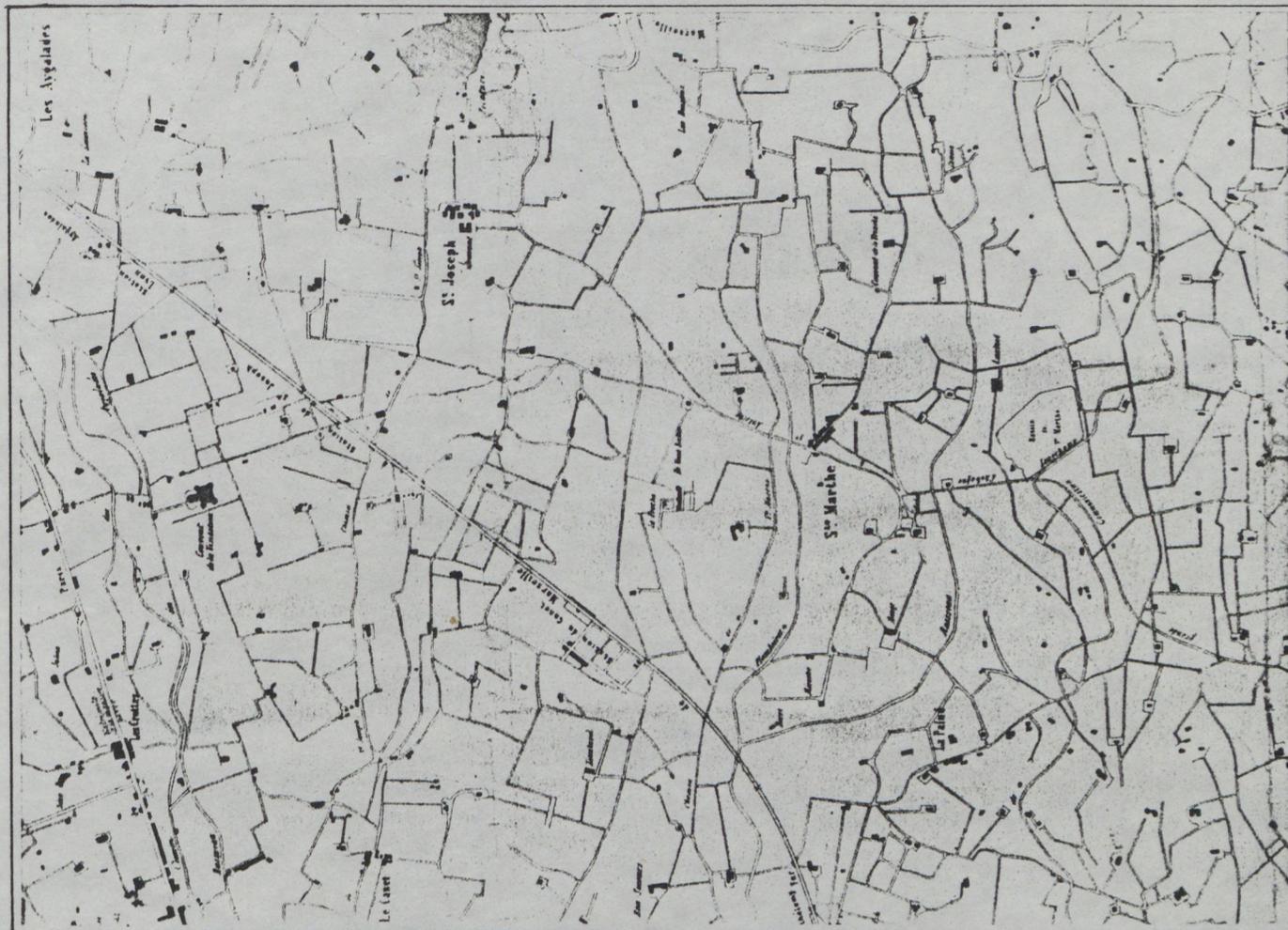
Ainsi, la lecture cartographique ne rencontrant que rarement des systèmes préservés, s'appuie le plus souvent sur des traces, des fragments dont le recensement conduit à émettre des hypothèses que l'enquête de terrain testera.



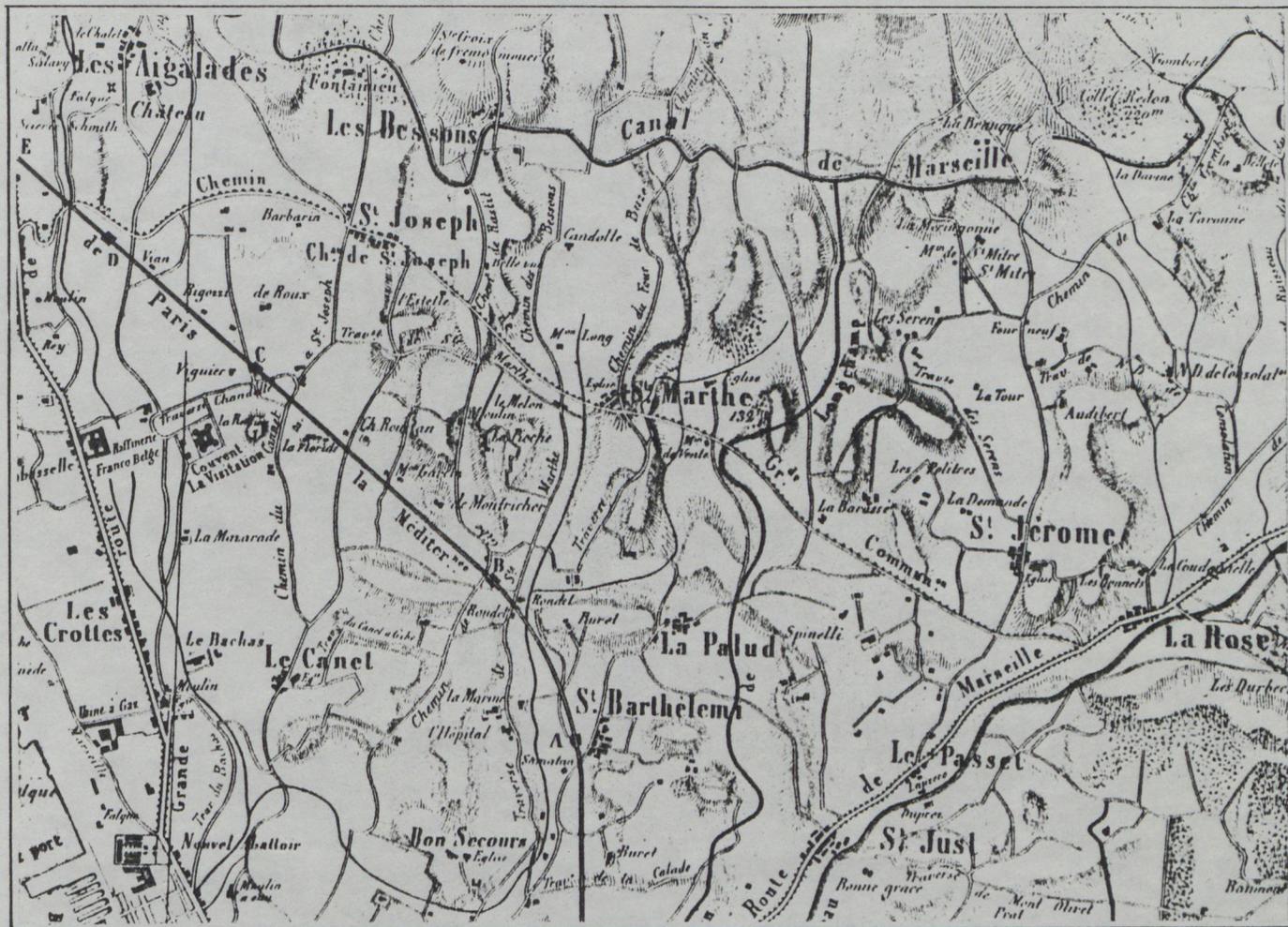


5.1. CARTOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA ZONE "AYGALADES-  
SAINT-JOSEPH

Plan topographique DELAVAU 1/25000è. 1830.  
(Ar.d.v.M. n° 100, détail les Aygalades)



Plan de la ville de Marseille et de la banlieue  
1/10000è. 1863.  
(Ar.d.v.M. n° 117)



Plan du territoire de Marseille  
Dressé par MITTENHOF. 1864.  
(Ar.d.v.M. n° 105, détail les Aigalades)



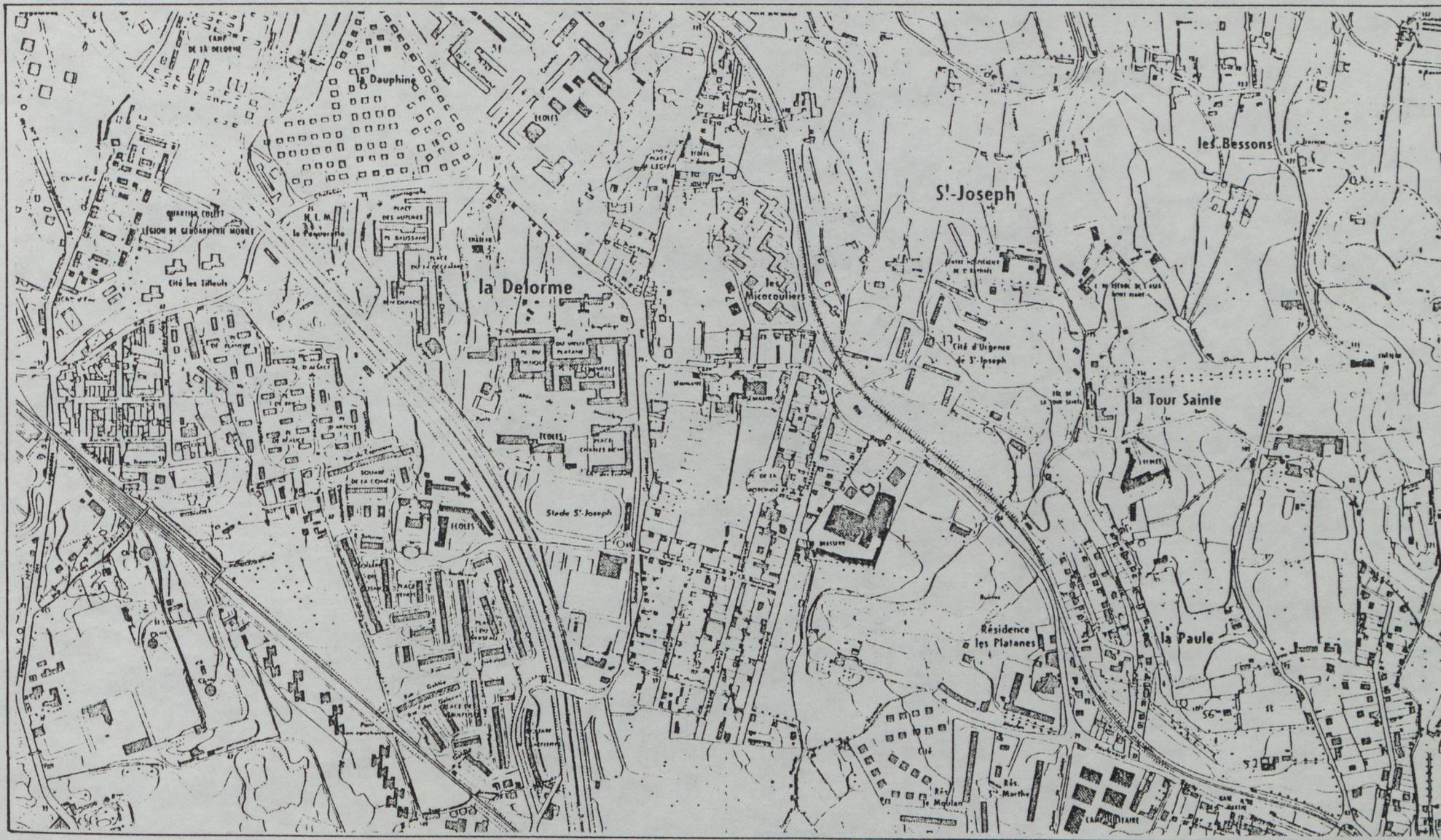
Plan de Marseille par CUROT 1934.  
1/20000. Détail  
(Ar.d.v.M. n° 395)



Plan de Marseille et de ses abords, mis à jour en 1936.  
1/10000



Plan de la Commune de Marseille  
1/40000 SD. Détail



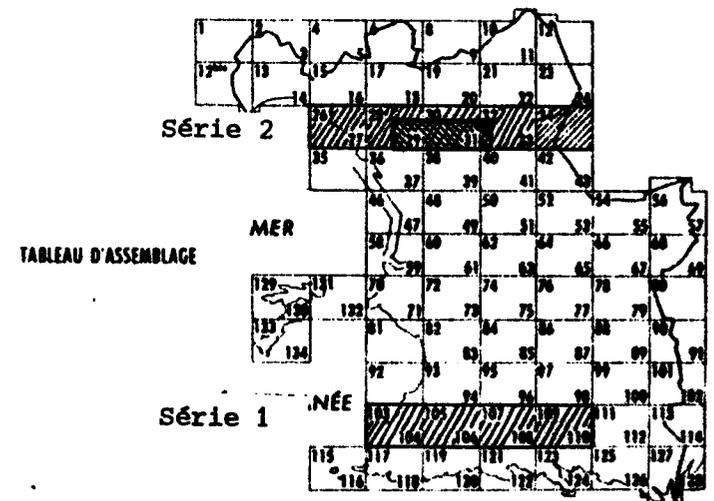
Plan topographique régulier 1970

5.2. QUELQUES OBJETS INVENTORIES

Territoire du repérage cartographique effectué



Echantillon d'analyse

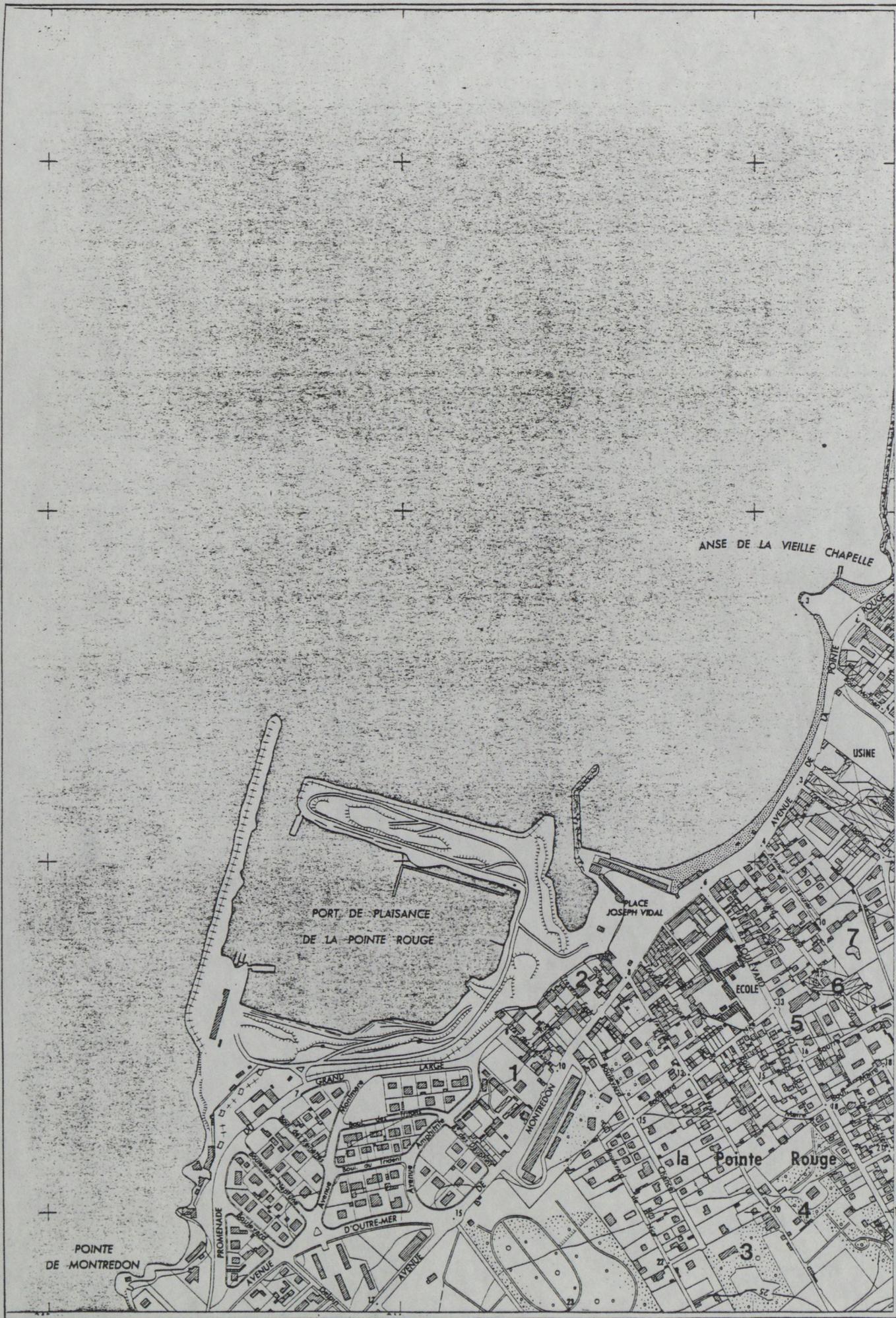


N° de repérage  
cartographique

Situation  
8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Arrondissements de Marseille

Série 1

n° 1	Avenue de Montredon
n° 3	Bd. Chancel
n° 5	Bd. Piot
n° 7	Avenue Lauzier
n° 8	Traverse Tiboulen
n° 9	Traverse Tiboulen
n° 11	Bd. des Amis
n° 12	Traverse Redonne
n° 12	Traverse Redonne
n° 13	Avenue Beau Pin
n° 16	Traverse Le Mée
n° 17	Traverse Le Mée
n° 19	Avenue Marcel Coffreau
n° 20	Traverse Le Mée
n° 24	Chemin du Roy d'Espagne
n° 25	Traverse du Petit Puits
n° 26	Chemin de la Soude
n° 27	Chemin du Roy d'Espagne
n° 32	Traverse de la Jarre
n° 41	Chemin de Morgiou (maison de maître)
n° 41	Chemin de Morgiou (corps de ferme)
n° 42	Chemin de Cassis
n° 0	Traverse de la Jarre, hors zone (maison de maître)
n° 0	Traverse de la Jarre, hors zone (corps de ferme)











1



3



5



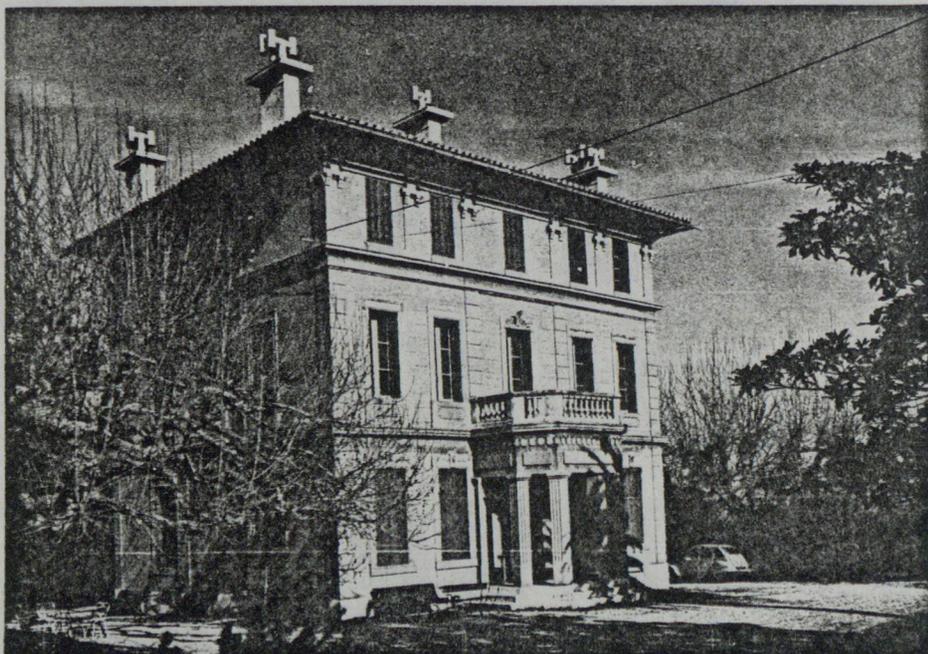
7

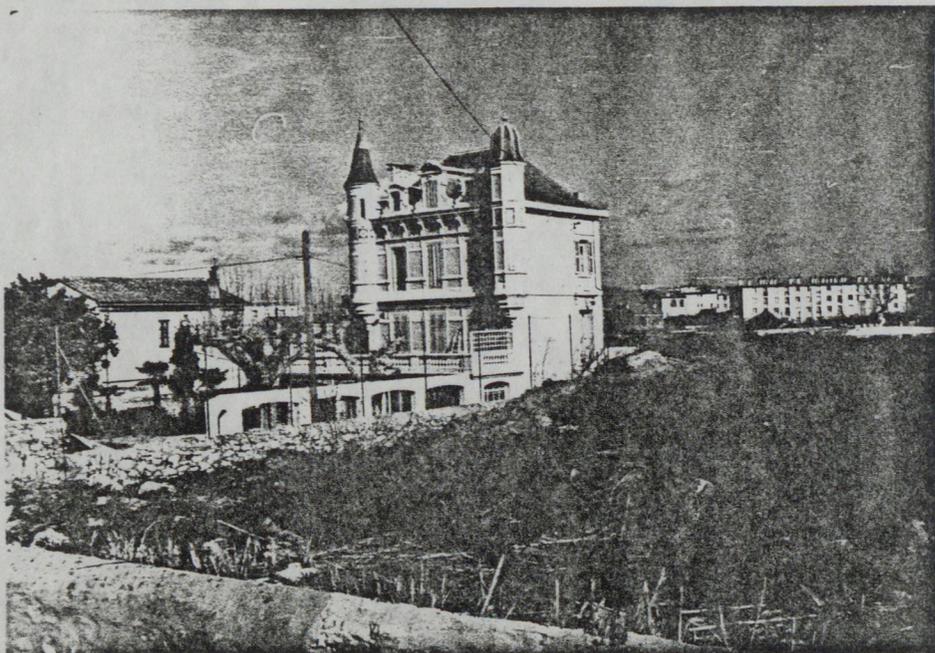


8



9

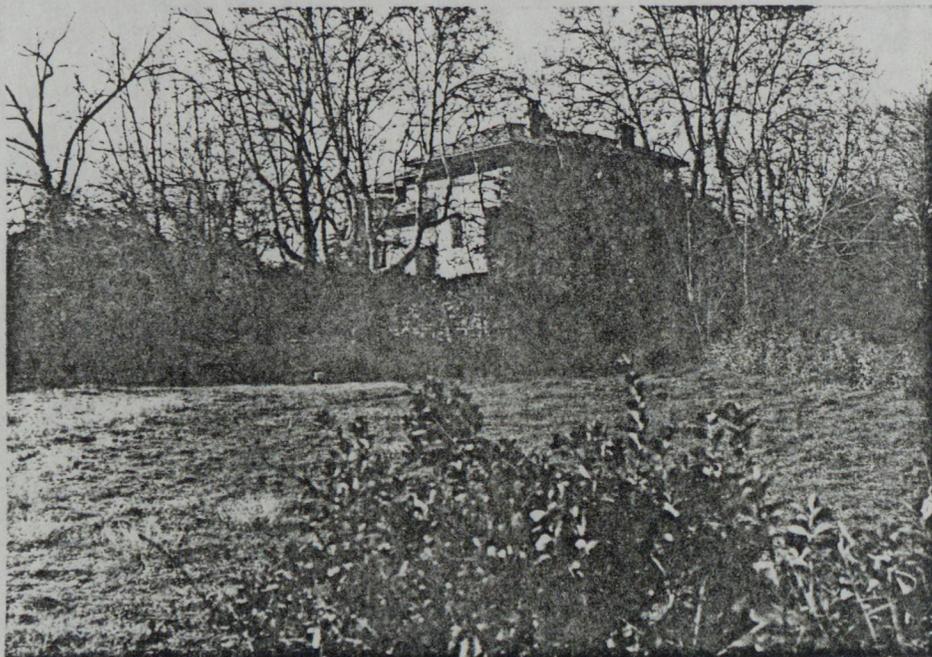




11

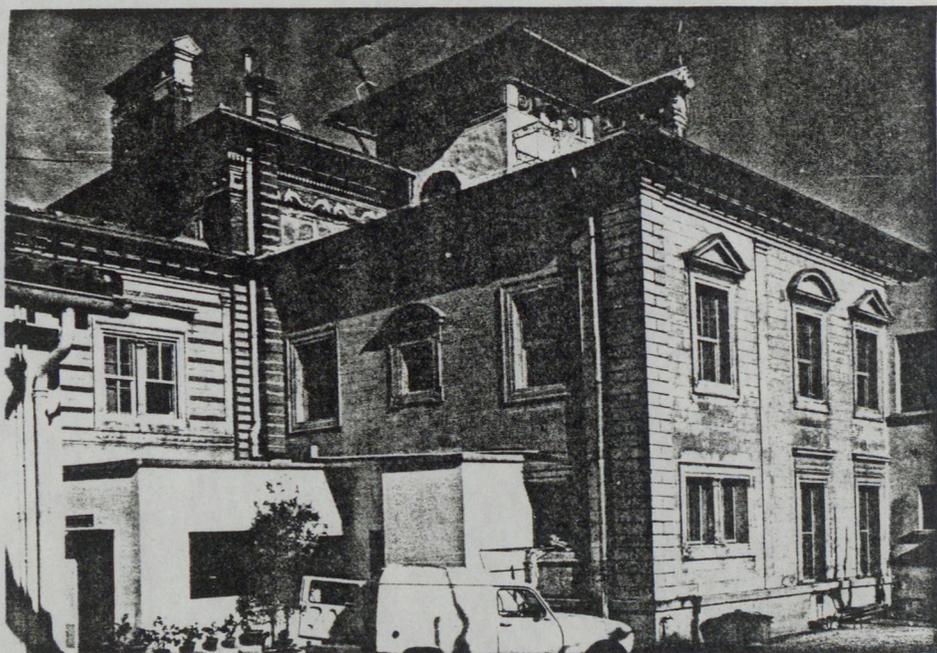


12



12

13



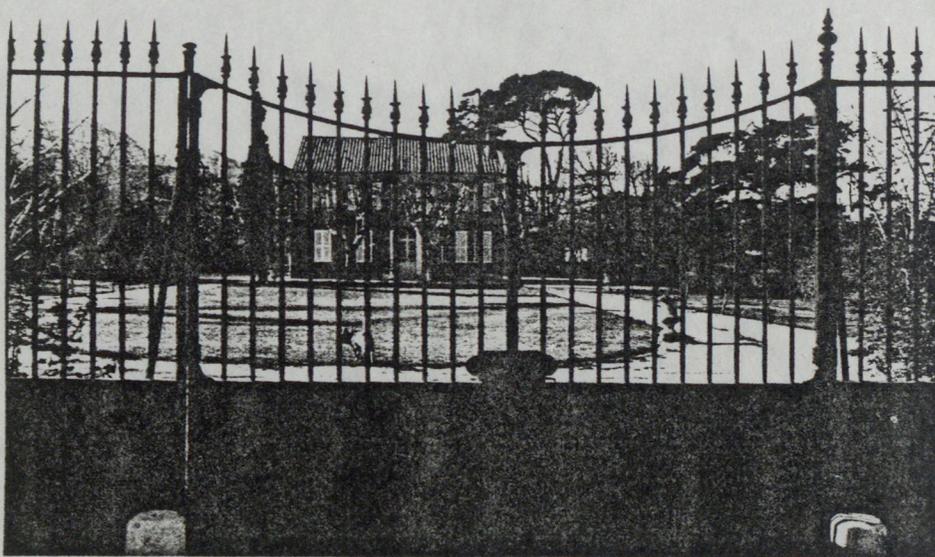
16



17



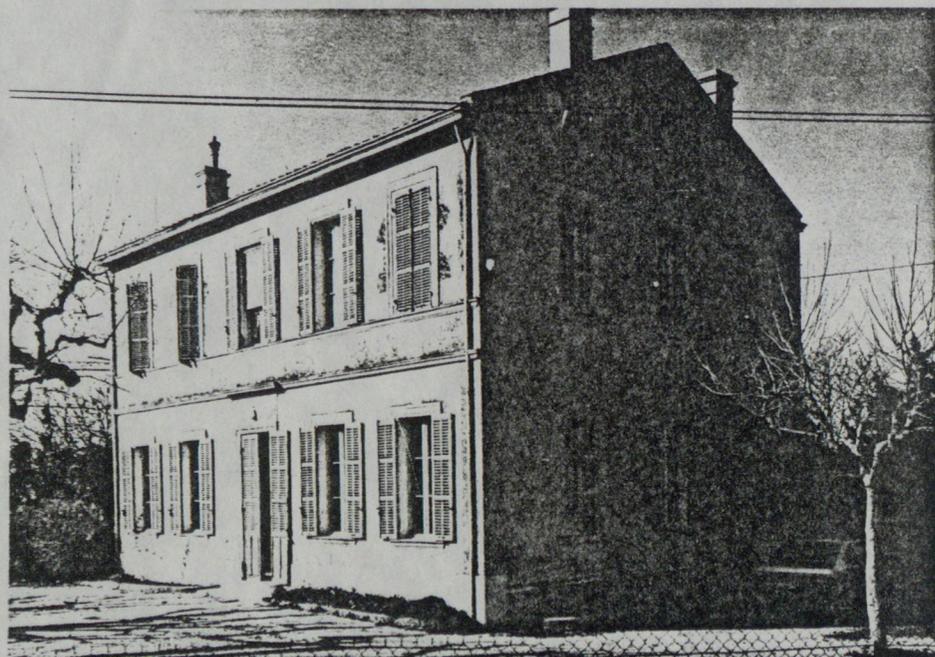
19



20

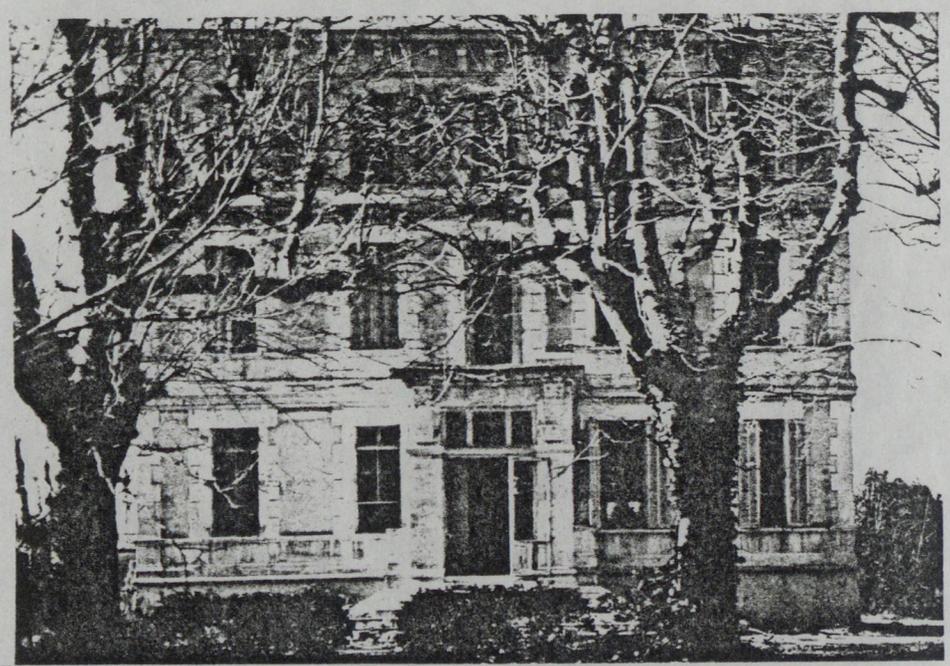


24

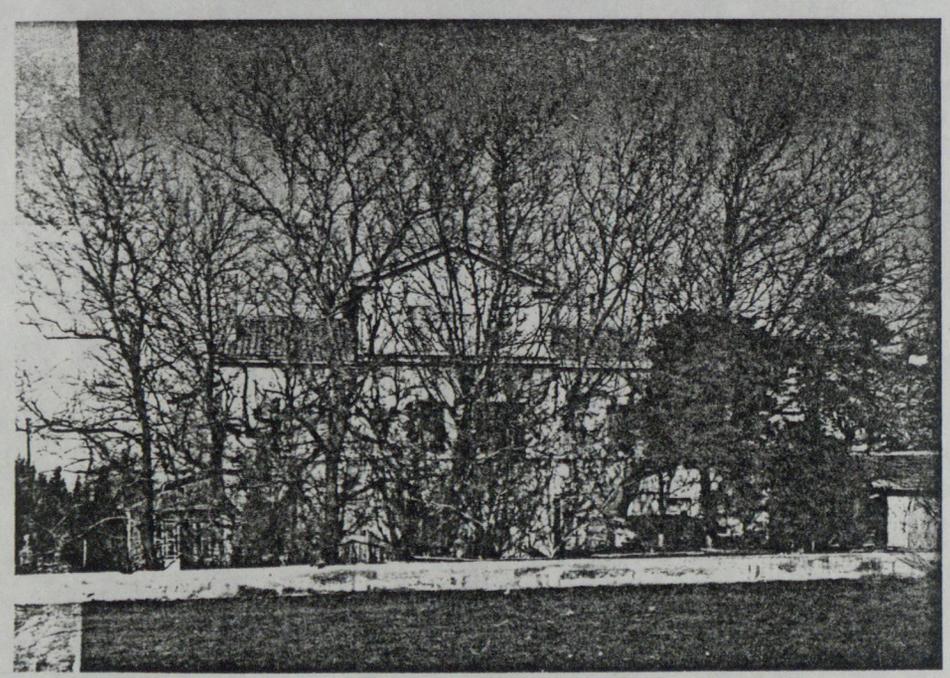




25



26

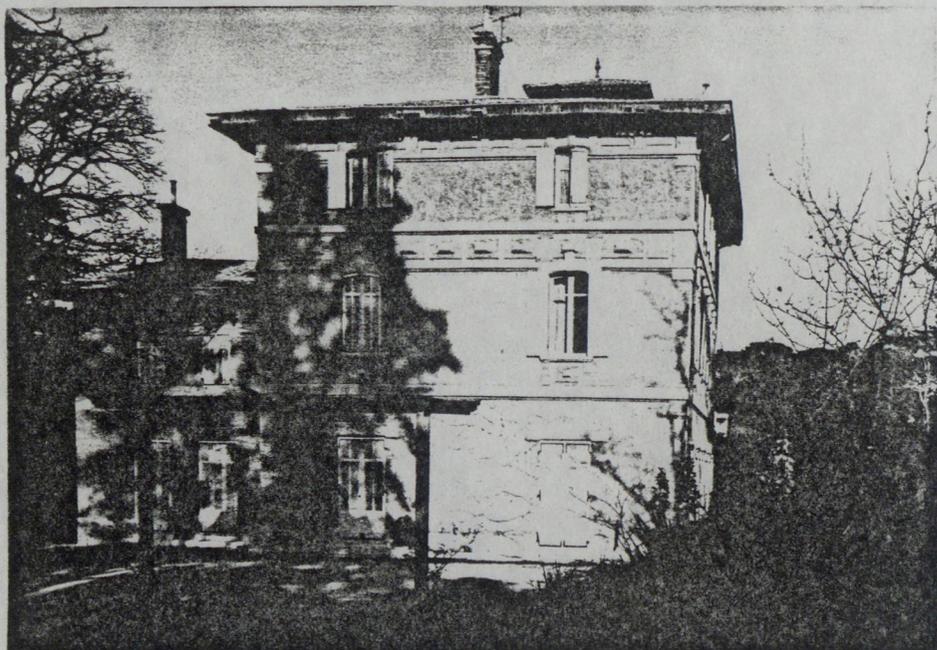


27

32



41



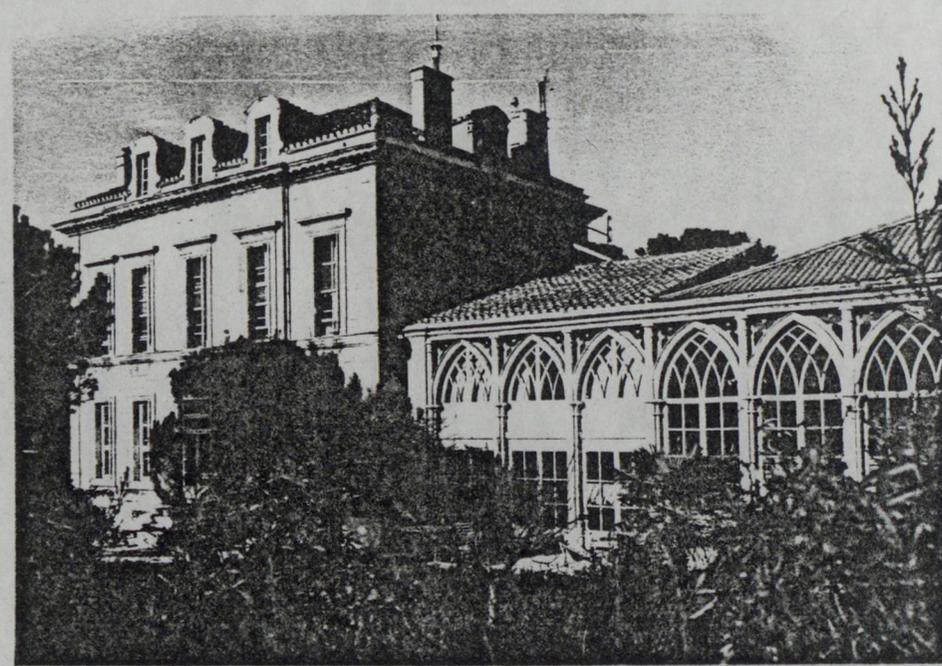
41



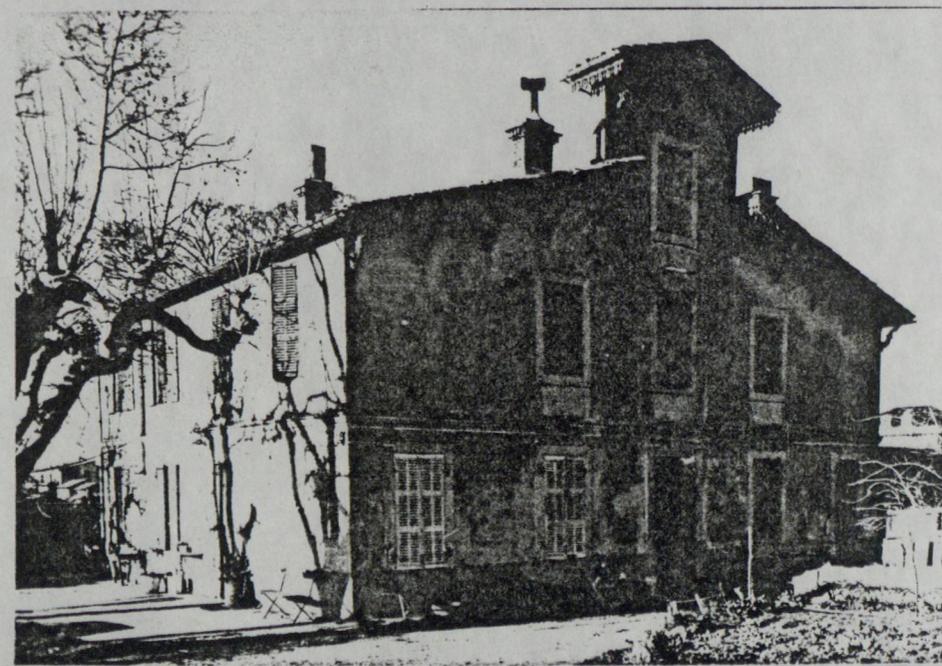
42



0



0



N° de repérage  
cartographique

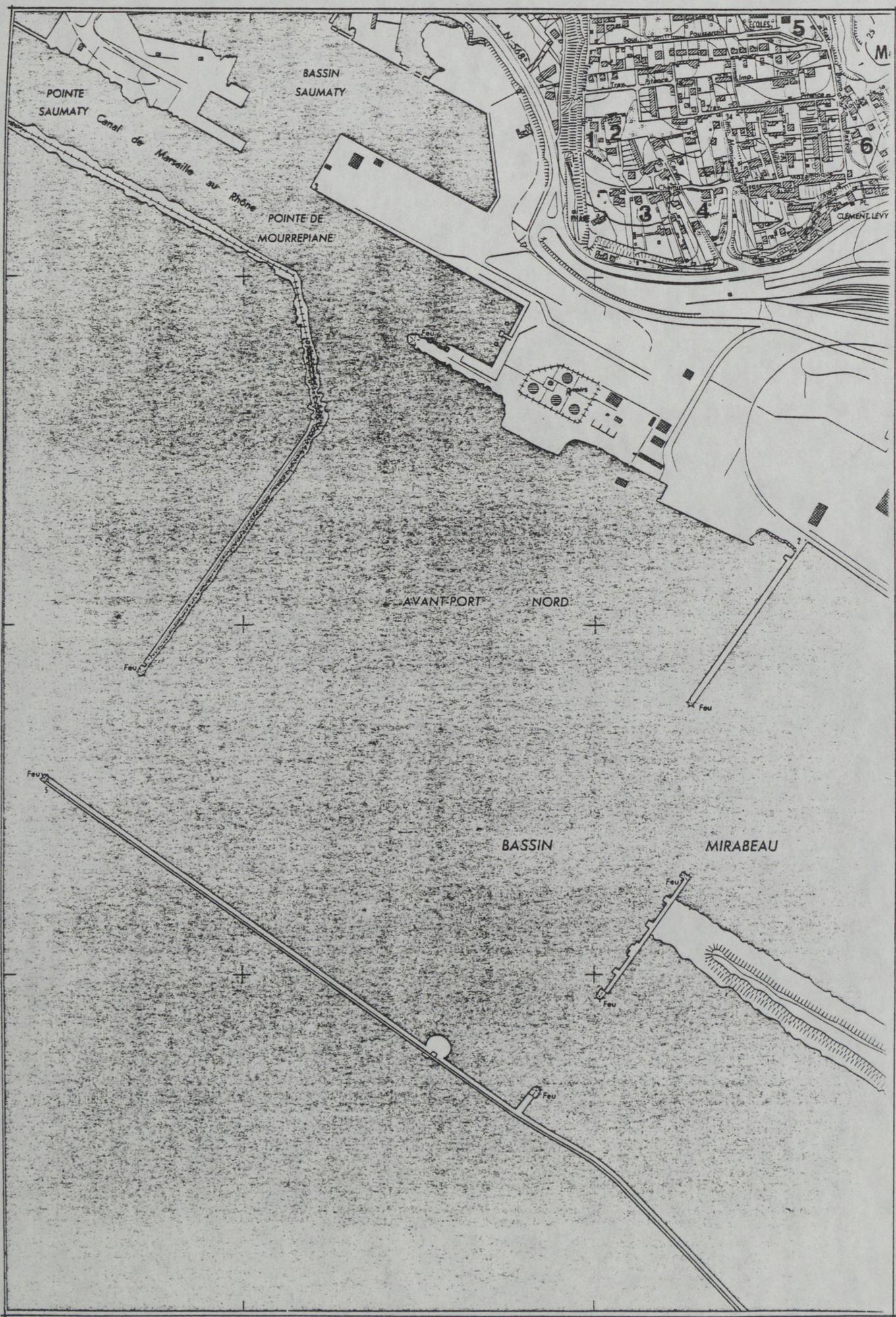
Situation  
13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, et 16<sup>e</sup> Arrondissements de Marseille

Série 2

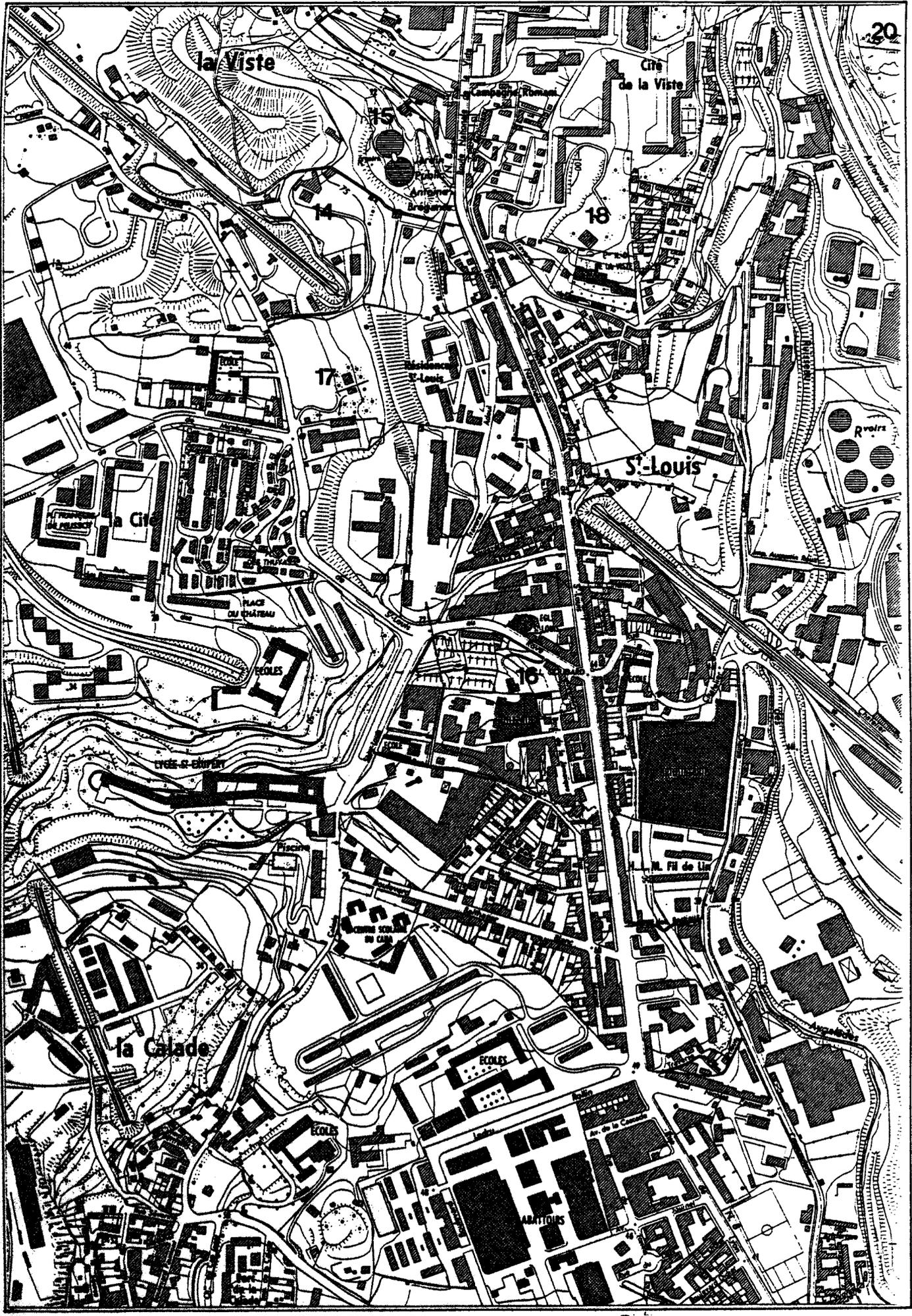
n° 14	Chemin de St. Louis au Rove
n° 15	Route nationale n° 8
n° 24	Traverse des Maures
n° 25	Bd. de la Belliarde
n° 29	Rue le Châtellier
n° 30	Rue le Châtellier
n° 32	Bd. Gay Lussac
n° 37	Chemin rural de Fontainieu
n° 38	Rue paul Coxe
n° 42	Chemin de St. Joseph
n° 42 b	Chemin de St. Joseph
n° 45	Chemin de St. Joseph
n° 47	Chemin de St. Joseph à Ste Marthe
n° 47 b	Chemin de St. Joseph à Ste Marthe
n° 52	Avenue de Tours Saintes
n° 53	Bd. Bazile Barrelier
n° 56	Chemin des Besons
n° 57	Chemin des Besons
n° 58	Chemin des Besons
n° 59	Chemin des Besons
n° 60	Chemin des Besons
n° 65	Traverse du Four de Buze
n° 68	Chemin du Four de Buze
n° 69	Traverse Cade / Chemin du Bassin
n° 70	Impasse du Bois Chenu
n° 72	Traverse de Party
n° 74	Traverse de la Batarelle
n° 78	Chemin de St. Mitre à Font de Buze
n° 79	Avenue de Château Gombert
n° 80	Impasse de l'Algéroise
n° 82	Chemin du Rousset
n° 85	Chemin du Rousset

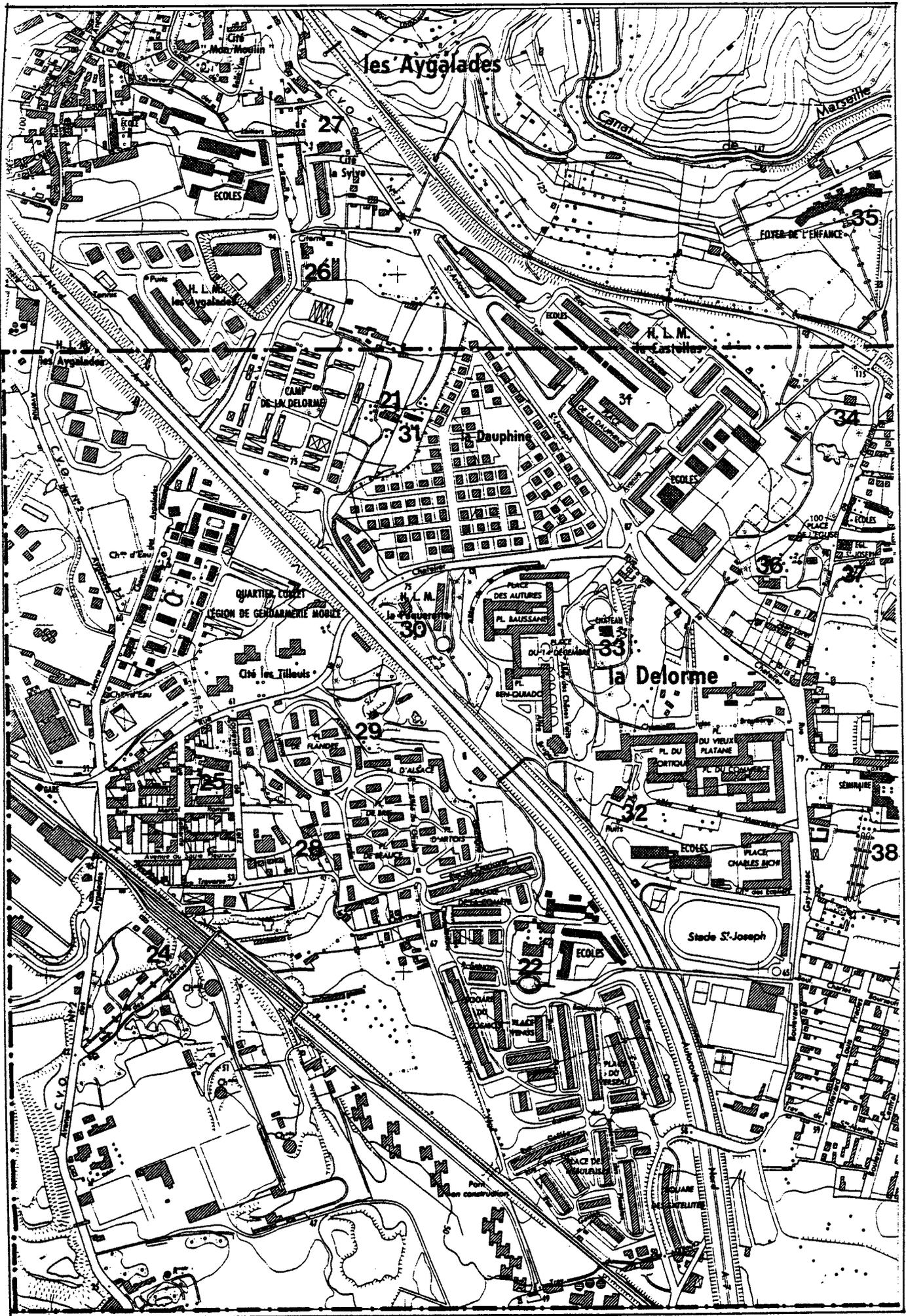
n° 87  
n° 88  
n° 91  
n° 93  
n° 94  
n° 97  
n° 98  
n° 101

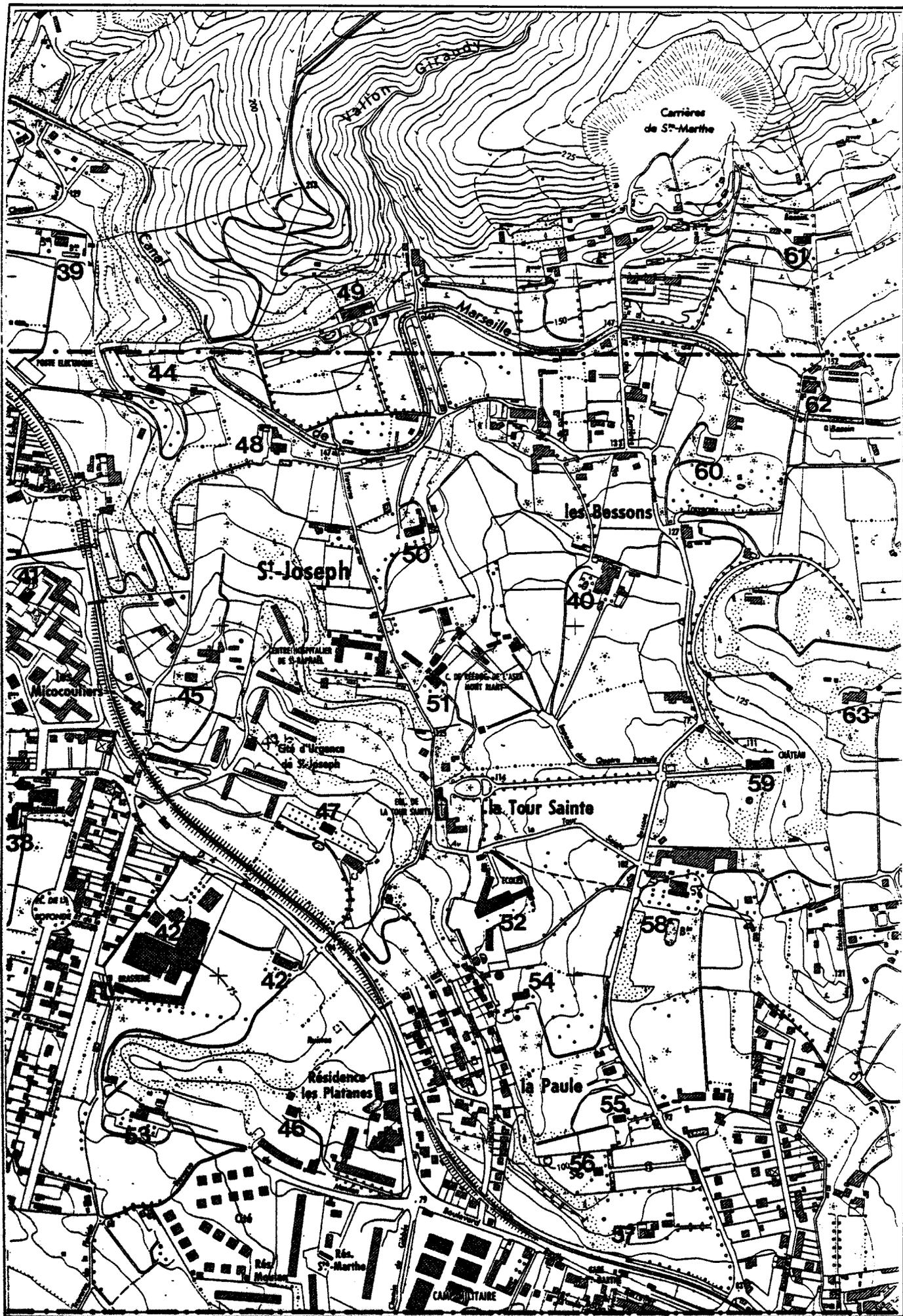
Avenue de Château Gombert  
Chemin de N.D. de Consolation  
Avenue de Château Gombert  
Traverse de la Rose  
Traverse de la Rose  
Avenue du Consul  
Bd. de Barra  
Chemin de la Rose à la Grave







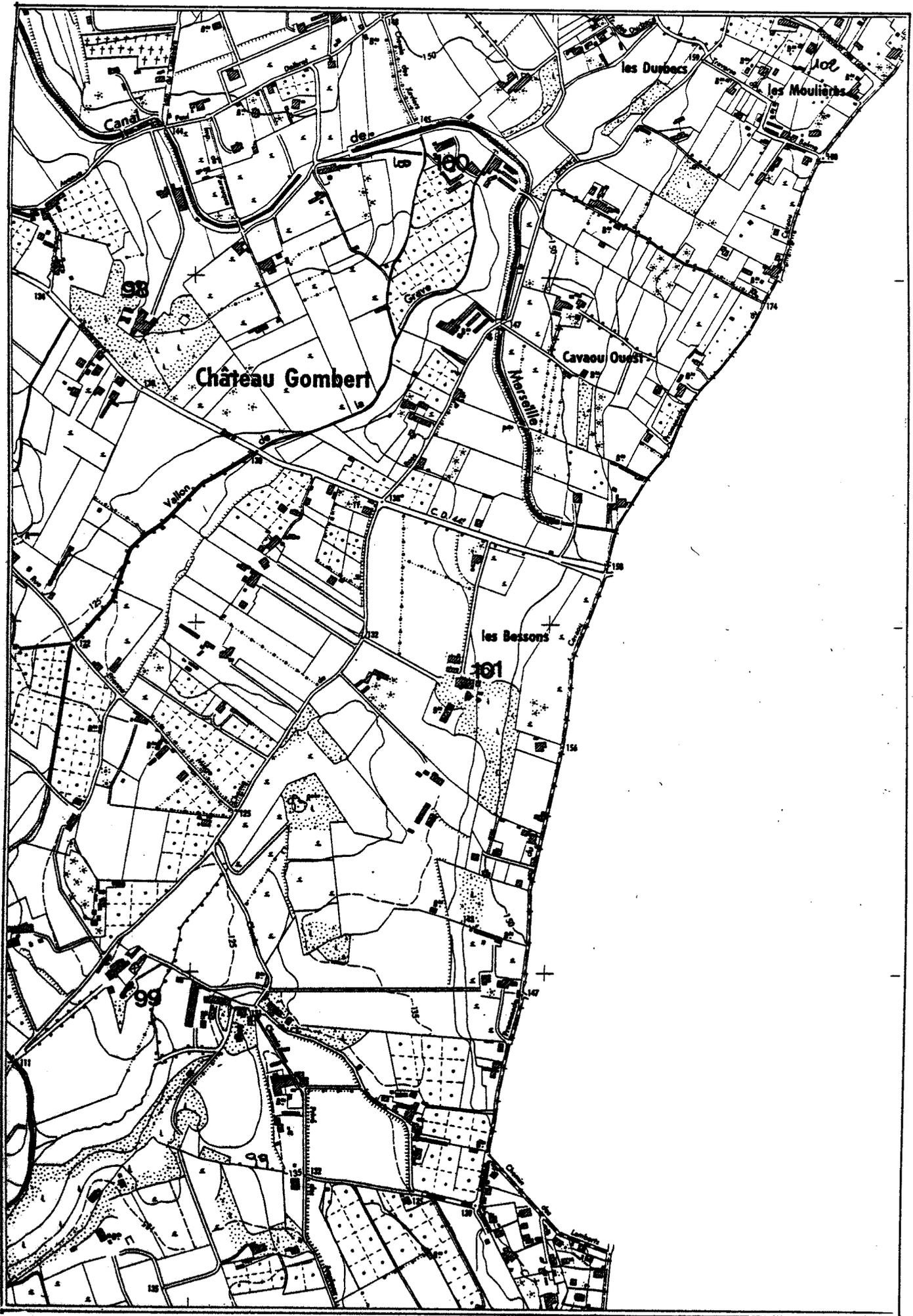












### 5.3. TEMOIGNAGES

Lettre de Nicolas ARNOULD à COLBERT. (1670)

"Vous ne ferez jamais à Marseille ce grand et beau commerce qui se devrait... Ils se sont tellement abâtardis à leurs bastides, méchants trous de maisons qu'ils ont dans leur terroir, qu'ils abandonnent les meilleurs affaires du monde plutôt que de perdre un divertissement à la bastide".

Mention de BOUCHARD (XVIIIème siècle)

Au XVIIIème siècle, BOUCHARD, voyageur parisien, rapporte ALGOU (Mas et Bastides de Provence), compte plus de 800 bastides, fermes de rapport confiées à des exploitants, dont les parties principales étaient le plus souvent une maison de plaisance pour les propriétaires.

Lettres de Madame de SIMIANE (1731-1735)

"On m'a dit de si grandes merveilles de Belombre, du choix que le printemps en a fait pour y répandre cette année toutes ses faveurs, que pour lui en marquer ma joie et ma reconnaissance, je vais mercredi y faire un voyage de deux jours..."

Lettre au Marquis de Caumont, 1731.

"J'ai été quatre mois à ma petite guinguette de Marseille qui est charmante".

Lettre à la Marquise de Rousset, fin 1781.

"Il y a de grands projets de bâtiments pour le Belombre, bâtiments nécessaires à ma vie. S'ils ne se font point, il faut renoncer à la campagne cette année"

Lettre du 17 Février 1735.

"Ce beau parc de Belombre est mort de vieillesse : c'est à l'heure qu'il est une grande prairie où paissent les moutons, les vaches".

Lettre à d'Héricourt (Intendant des Galères), 4 Août 1734.

"Je vis tout à coup Belle Isle, Belombre nos pauvres petites soirées, nos innocents plaisirs, notre tranquillité, nos crèmes, notre lait, notre vache..."  
Lettre à d'Héricourt, 1735.

Charles de BROUSSE - Lettres historiques, Paris 1799

1739 - "D'une petite hauteur que l'on trouve à une demie lieue de Marseille, on découvre à droite la Méditerranée, le Château d'If et les îles adjacentes en perspective; en face, la ville dominée par la citadelle de Notre-Dame de la Garde et par les montagnes qui terminent le lointain; et, à gauche, un vallon si rempli de bastides ou maisons de campagne, d'arbres et de jardins qu'en fermant de murailles cet enclos on en ferait une ville dans le goût de Constantinople".

MILLIN - "Voyages dans le midi de la France" Paris 1807  
Cité par J.L. MASSOT : "Maisons rurales et vie paysanne en Provence" - Serg. Ivry s/Seine, 1975

p. 368 - "Toute la contrée qui l'environne (Marseille) est couverte de petites maisons ou bastides, entourées de jardins; ces bastides sont au nombre de 5000, si rapprochées les unes des autres, qu'on croirait que c'est une ville dont le groupe de maisons le plus considérable est au fond du port. C'est là que les négociants les plus riches et les plus petits boutiquiers vont passer le samedi soir et le dimanche avec leur famille. La blancheur éblouissante de ces habitations, peintes avec de la chaux, les détache du fond que forme la pâle verdure des oliviers et des amandiers qui les entourent; il y a aussi quelques mûriers; mais les grands arbres sont malheureusement rares et nos compagnons de voyage nous firent remarquer une chose extraordinaire, une maison de campagne qui jouissait de l'ombrage de quatre marronniers..."

p. 350 - Bastides marseillaises.

"Les bastides ordinaires ne sont que de très petites maisons composées d'un salon, avec deux ou trois cabinets, et dans un étage au-dessus, de deux petites pièces destinées à y passer seulement une ou deux nuits par semaine durant l'été. Chacune de ces bastides a ses petits produits. Ce qu'on appelle le jardin n'est qu'un petit champ de légumes et le plus souvent de vignes où s'élèvent quelques oliviers, des amandiers, des figuiers des mûriers ; tout autour règnent des murs très hauts dont la blancheur éblouissante réfléchit.

p. 352 - A propos de la campagne marseillaise.

"Ensemble ennuyeux, triste et maussade... La blancheur éblouissante des hauts murs réfléchit les rayons d'un soleil brûlant et fatigue la vue. Jamais on y est récréé par le murmure des eaux ; et le ramage des oiseaux qui fuient ces lieux aussi arides est remplacé par le bruit monotone des cigales".

"En voyant de la Viste, cette incroyable quantité de petites maisons... on croit être dans un jardin anglais ... là sous le soleil de midi, avec un air toujours pur et embaumé on retrouve pendant neuf mois de l'année la belle végétation et le riche ombrage des plus ri-antes contrées septentrionales".

STENDHAL - Mémoires d'un touriste 1847.

"Les Bastides sont la passion dominante des marseillais, c'est pour cela qu'il n'y a pas de spectacle le samedi : ce jour-là, dès que la bourse est finie, chacun s'enfuit à sa bastide, et ceux qui n'en ont pas vont chez un ami. En un mot on peut encore répéter aujourd'hui qu'il y a bien 5000 bastides dans les environs de Marseille".

## 5.4. BIBLIOGRAPHIE

### MONOGRAPHIES

#### Revue MARSEILLE (monographies)

- n° 11 - Le quartier Montolivet (p. 5 à 13)
- n° 13 - les Bastides Marseillaises (propriétés Allemand, Roqueton, Simon, Montfuren, la Ferrature, Granier, Larrat)  
G. CONSTANT (p. 59 à 66)
- n° 25 - Le Château St. Joseph (p. 3 à 10)  
G. GIROD de l'AIN
- n° 27 - La "Floride" du président du VAIR (p. 3 à 12)  
J. BILLIoud
- n° 28 - Une ancienne bastide marseillaise : la Timone (p. 15 à 24)  
J. MAURRIN
- n° 29 - Les demeures de la famille CLARY à Marseille (p. 50 à 51)  
G. GIROD de l'AIN
- n° 30 - Quelques bastides de la Basse Huveaune (p. 21 à 34)  
J. BILLIoud
- n° 34 - Une bastide du Rouet : le château DUPLESSIS (p. 37 à 40)  
A. DETAILLE
- n° 35 - Châteaux et Bastides de St. Menet. La Reynarde (p. 23 à 34)  
G. CONSTANT
- n° 38 - Châteaux et Bastides de St. Menet (La Margeonette, la Cipièrre, la Maussanne, St. Antoine) (p. 21 à 36)  
G. CONSTANT
- n° 48 - l'Italianisme du Château Borely (p. 37 et 38)
- n° 50 - La villa "Montvert" (p. 3 à 10)  
J. BILLIoud
- n° 52 - Les frontons du Château Borely (p. 17 à 22)
- n° 55 - L'oeuvre du peintre Louis CHAIX au Château Borely
- n° 62 - La Magalone (p. 101 et 102)
- n° 88 - A la rencontre d'une Bastide d'autrefois : la Servièrre (p. 35 à 40)  
C. CARRIERE, A. VILLARD
- Jean CASSE, amateur et marchand marseillais du XIV<sup>ème</sup> siècle, sa maison, son comptoir, sa Bastide.  
Annales Sociétés d'Etudes provençales. 1907
- "Les Bastides de Provence et leurs Jardins"  
Nerte FUSTIER-DAUTIER - Serg Paris 1977
- "Mas et Bastides de Provence"  
H. ALGOUD - Marseille 1977

- "Châteaux en Provence"  
R. BERENGUIER - 1962
- Les Vestiges des architectures et des arts décoratifs provençaux au XVIIème et XVIIIème siècles à Marseille.  
Marseille 1913
- "Provence des mas et des bastides"  
A. DETAILLE 1972
- "Marseille, sa parure d'art et de souvenirs"  
BOSQUET ISNARD 1952
- "Autour des mas et des bastides"  
A. DETAILLE, H. ALGOUD
- "Sur la route des mas et des bastides"  
H. ALGOUD

#### TRAITES, RECUEILS

- "Maison rustique, ou recueil de tout ce qui peut servir au ménage de la campagne."  
Père GALLICY - Bibliothèque Méjanes Aix - ms 1102- 1720
- "L'architecture rurale théorique et pratique à l'usage des propriétaires et ouvriers de la campagne".  
MAUREMONT DE SAINT FELIX - Toulouse 1826
- "L'art de bâtir les maisons de campagne"  
Paris 1728
- "Essai sur les jardins pittoresques convenables au territoire de Marseille"  
CROZE-MAGNAN - Marseille 1813

#### TEMOIGNAGES

- "Voyages dans les départements du Midi de la France"  
A. MILLIN - Paris 1807
- "Voyage dans le Midi de la France"  
STENDHAL Paris 1830
- "Voyages en Provence en 1787, 1788, 1789"  
Arthur YOUNG